

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Stéphane SÉJOURNÉ****Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

J'appartiens à une génération pour laquelle l'Europe est à la fois une évidence et un combat renouvelé au quotidien.

Une évidence parce que c'est en m'engageant pour la campagne référendaire française sur la Constitution de l'Union européenne que j'ai commencé ma carrière politique en 2004. Les premières élections auxquelles je me suis présenté ont été les élections de 2019 au Parlement européen. En tant que député et chef de groupe au Parlement européen, en tant que ministre de l'Europe et des affaires étrangères, j'ai contribué à plusieurs des réalisations les plus remarquables de l'Union ces dernières années: le pacte vert, les achats groupés de vaccins, l'instrument de relance NextGenerationEU, la réglementation des marchés numériques et, naturellement, l'aide apportée à l'Ukraine.

C'est aussi un combat quotidien parce que j'ai été confronté à la défiance autour du projet européen, notamment dans le sillage du Brexit, j'ai vu les pressions considérables qui se sont exercées pour saper les fondements mêmes de l'Union et briser notre unité et j'ai assisté à la perte de confiance dans les institutions européennes. L'Europe est un miracle quotidien, mais un miracle fragile, qui repose sur le soutien renouvelé de nos concitoyens. En tant qu'agent du service public européen, et plus encore en tant que commissaire, il est de mon devoir de prendre chaque décision avec cette réalité en tête. Servir l'intérêt général européen consiste à élaborer et à faire appliquer des politiques qui améliorent le quotidien des citoyens tout en aidant notre continent à relever les grands défis de notre temps.

Face à la difficile décennie qui nous attend, l'intérêt général européen nous impose d'agir avec détermination, en commençant par la priorité absolue, à savoir une stratégie claire pour une industrie propre, s'appuyant sur un marché unique renforcé, pour éviter le déclin annoncé de l'Europe et ses conséquences sociales et politiques désastreuses. Les gens qui travaillent, nos concitoyens, nos sociétés, aspirent à des emplois qualifiés, décents et bien rémunérés. Nos entreprises veulent pouvoir investir, créer et produire davantage et mieux, dans les mêmes conditions de concurrence que leurs partenaires des pays tiers sans avoir à supporter des charges inutiles. Ce sont là des aspirations naturelles et légitimes, auxquelles l'Union européenne doit répondre.

Je suis intimement persuadé que le rétablissement de la primauté économique et industrielle est une garantie de prospérité pour tous et de cohésion sociale. Il est par ailleurs nécessaire d'accélérer notre transition vers la neutralité climatique. En tant que conseiller du ministre français de l'économie et de l'industrie, j'ai été l'un des artisans de l'une des plus grandes réformes économiques de l'histoire récente de la France. En tant que député au Parlement européen et chef de groupe, j'ai plaidé sans relâche en faveur d'une nouvelle stratégie industrielle pouvant concilier décarbonation et croissance plutôt que d'opposer vainement les deux priorités. En tant que

rapporteur chargé des droits de propriété intellectuelle pour le développement des technologies liées à l'intelligence artificielle, j'ai prôné la création d'un modèle européen unique fondé sur l'éthique et l'innovation. En tant que ministre de l'Europe et des affaires étrangères, j'ai mis à l'ordre du jour des partenariats économiques avec des pays démocratiques d'Afrique de l'Est ou d'Amérique latine qui avaient été jusqu'alors négligés.

Cet état d'esprit m'aidera également à répondre à une priorité absolue de la nouvelle Commission: parvenir à l'égalité hommes-femmes dans notre économie et, en cela, intégrer la dimension de genre dans la politique industrielle. Dans cette nouvelle Commission, si vous confirmez ma désignation, ma première mission sera de faire appliquer dans toutes les entreprises la directive relative à la présence des femmes dans les conseils d'administration. En tant que membre du collège, je me réjouis également d'aider Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive désignée, à mettre en place un plan stratégique en matière d'éducation aux STIM, qui devrait permettre à un plus grand nombre de femmes et de filles de pouvoir se former et travailler dans ce domaine. L'égalité hommes-femmes est un objectif qui requiert de la volonté politique avant tout et j'ai fait mes preuves à cet égard, comme en témoignent le nombre de femmes que j'ai nommées au ministère français des affaires étrangères et le fait que mon cabinet a été le premier à dominante féminine de toute l'histoire de la diplomatie française. Si ma désignation est confirmée, je continuerai à défendre la parité au cœur même de la Commission. Vous pouvez aussi être sûrs qu'en tant que vice-président exécutif désigné de 39 ans, je m'attacherai à ce que chacune de mes actions ouvre des perspectives pour les jeunes. Je serai heureux d'organiser chaque année les dialogues de l'Union en faveur de la jeunesse, dont le premier sera organisé dans les 100 premiers jours de mon mandat, afin de donner à la jeunesse européenne la possibilité d'influer sur les décisions dans l'Union européenne.

Toute ma vie, j'ai œuvré sans relâche à l'intérêt général. En tant que chef de groupe au Parlement européen, j'ai toujours fait face à mes responsabilités. À ce poste, il est primordial de faire preuve de cohérence et d'indépendance. Au Parlement, je n'ai jamais hésité à défendre une ligne différente de celle de mon parti et de mon pays d'origine lorsqu'il en allait de l'intérêt général européen. Pour exemple, je citerai en particulier la directive de l'Union sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Vous pouvez également être certains que j'ai toujours respecté et que je continuerai à respecter les normes éthiques les plus élevées, dans le plein respect des traités de l'Union et du code de conduite.

Ma carrière a commencé avec l'Europe. Mon premier engagement envers les électeurs a été de servir l'Union. Dans le cadre de mes fonctions gouvernementales, j'ai eu pour mission de promouvoir l'unité européenne. Si vous acceptez ma nomination à la Commission européenne, je resterai fidèle à mon serment de défendre cette unité et ses principes fondateurs, ainsi qu'à des engagements auxquels j'ai consacré ma vie.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

J'ai travaillé au Parlement européen et le respect que j'ai pour cette assemblée et ses membres n'a jamais faibli. Je m'engage à maintenir cette relation privilégiée avec le Parlement, cœur battant de la démocratie européenne, relation fondée sur la confiance mutuelle.

Notre légitimité découle de votre vote. Bien que nos noms soient proposés par le Conseil et le président de la Commission, nous ne pouvons entrer en fonction qu'une fois que notre candidature a été approuvée par le Parlement. Cela est essentiel pour que les orientations politiques qui sous-tendent nos politiques répondent aux aspirations exprimées par une majorité de citoyens lors des élections.

Si vous confirmez ma désignation, je prendrai les engagements suivants concernant les relations entre le Parlement européen et mes services, mon cabinet et moi-même:

— Je m'engage à assurer le suivi de vos rapports et résolutions sur les questions liées à mon portefeuille. Je suis, comme la présidente de la Commission, partisan d'un rôle renforcé du Parlement dans l'initiative et l'élaboration de la législation. C'est pour moi un préalable à un processus décisionnel européen solide, efficace et fiable.

— Je m’engage à participer de façon active et régulière aux réunions des commissions, aux sessions plénières et aux négociations en trilogue, ainsi qu’à me rendre dans vos groupes si vous m’y invitez. Je suis convaincu que dans chacune de ces formations, la Commission doit être représentée au niveau politique dans la mesure du possible.

— Je m’engage à mettre en place et à maintenir un canal de communication direct avec les membres des commissions concernées, à toutes les étapes du processus décisionnel. Mes services et mon équipe se tiendront également à votre disposition pour tout échange d’informations tout au long de mon mandat.

— Je m’engage à inviter les rapporteurs, rapporteurs fictifs et responsables de dossiers à des séances de travail pour aborder des points légitimes et reprendre des idées directement suggérées par leurs travaux parlementaires et leurs électeurs.

— Je m’engage à partager les informations et les documents pertinents avec le Parlement de la même manière qu’avec le Conseil. C’est non seulement une question de respect pour les deux colégislateurs, mais aussi une obligation au titre de notre accord-cadre.

Tous ces engagements relèvent de la responsabilité démocratique. Nous devons respecter et rendre des comptes au Parlement, ainsi qu’aux citoyens qu’il représente. Ce n’est qu’ensemble que nous pourrons faire avancer l’Europe.

Conformément aux orientations politiques présentées par la présidente et soutenues par la majorité de cette assemblée, je me réjouis d’exposer lors de l’audition le bien-fondé logique du portefeuille qui m’a été confié par la présidente et la pertinence de nos priorités. Je suis impatient d’en savoir plus sur vos attentes, vos idées et vos préoccupations.

Ma lettre de mission offre une occasion unique de disposer enfin d’une stratégie industrielle pleinement intégrée, de la micro à la macroéconomie, du marché intérieur à la dimension extérieure, de l’amont à l’aval, des investissements publics aux investissements privés. Si ma désignation est confirmée, je mettrai tous ces instruments de compétitivité au service de la prospérité des citoyens, dans un esprit de collégialité avec les autres commissaires et de coopération avec vous.

Si ma désignation est confirmée, je m’engage à rendre compte régulièrement à cette assemblée de l’état d’avancement de ma mission. Je pense qu’il est très important de fixer dès le départ des objectifs clairs et des indicateurs objectifs qui vous permettront d’évaluer mes résultats et nos efforts communs.

Questions de la commission des affaires économiques et monétaires

Union des marchés des capitaux (UMC)

3. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à l’union des marchés des capitaux/au marché de l’épargne et des investissements et, s’agissant de leur développement, quelles seraient vos priorités pour ce qui est de stimuler les financements privés et publics à investir dans des projets à forte croissance et d’encourager les marchés des capitaux à investir dans l’innovation? Comment ferez-vous en sorte que les efforts visant à accroître la compétitivité du secteur financier de l’Union ne portent pas atteinte à la stabilité financière ou ne conduisent pas à une prise de risque excessive? Comment envisagez-vous le rôle de la titrisation dans ce cadre?

La nouvelle Commission se veut être une Commission qui investit et la présidente élue, M^{me} von der Leyen, a annoncé dans ses orientations politiques le développement d’une «union [...] de l’épargne et des investissements», qui contribuera à combler les lacunes en matière d’investissement. Pour stimuler les financements privés et publics en vue de moderniser notre économie et notre industrie, il faut des marchés financiers performants et développés, éventuellement combinés et coordonnés avec des mesures publiques ciblées d’absorption des risques.

Premièrement, le financement des particuliers doit être au cœur de l’union de l’épargne et des investissements. Les citoyens épargnent beaucoup mais conservent leur richesse principalement sous forme de dépôts bancaires et de biens immobiliers, dans lesquels elle ne contribue pas autant qu’elle le pourrait à l’investissement productif. Leur participation aux marchés financiers est souvent entravée par une série de facteurs interdépendants tels que les frais élevés et le coût des conseils, la faible concurrence dans la distribution des produits financiers en raison de la fragmentation du marché, les faibles niveaux de culture financière et de confiance dans les intermédiaires financiers.

Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je collaborerai avec le ou la commissaire aux services financiers et à l'union de l'épargne et des investissements, ainsi qu'avec d'autres membres du collège, afin de trouver des moyens d'inciter les citoyens à placer davantage leur épargne. Nous devons développer de nouveaux produits d'épargne et d'investissement à l'échelle européenne afin d'orienter les investissements vers l'économie réelle. Ce serait une bonne chose pour les entreprises européennes, qui disposeraient ainsi du capital nécessaire pour être compétitives, innover et s'engager dans les transitions écologique, numérique et sociale. Ce serait aussi profitable aux citoyens européens, qui auraient ainsi la possibilité de contribuer au financement de l'économie européenne, pour autant qu'ils soient correctement protégés et bénéficient d'un retour sur investissement satisfaisant.

Deuxièmement, les entreprises européennes innovantes n'ont pas accès à suffisamment de capital-risque pour se développer et étendre leurs activités au sein de l'Union. C'est l'un des principaux obstacles à la compétitivité de l'Union. L'amélioration de la disponibilité du capital-risque est donc un objectif important. Si ma désignation est confirmée, de concert avec le ou la commissaire aux services financiers et à l'union de l'épargne et des investissements et d'autres membres du collège, nous étudierons les moyens d'attirer davantage d'investisseurs institutionnels, de mieux tirer profit des instruments de financement public, de sensibiliser et de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de revoir les cadres fiscaux et juridiques afin de lever les obstacles existants et de s'appuyer sur les systèmes nationaux qui ont fait leurs preuves. Une attention particulière devrait être accordée aux obstacles qui subsistent en matière de développement des fonds d'investissement, qui sont à même de répondre aux besoins de financement des entreprises innovantes.

Troisièmement, les marchés de capitaux de l'Union ne peuvent pas être compétitifs à l'échelon international et ne peuvent pas profiter des avantages du marché unique, car ils sont trop fragmentés. Les investisseurs de l'Union disposent d'options d'investissement plus limitées et, lorsqu'ils investissent, les coûts sont plus élevés et le rendement plus faible qu'ailleurs. Dans le même temps, sans marchés à grande échelle, l'Union ne peut pas répondre aux besoins de financement liés aux transitions écologique et numérique. Il importe de détecter les obstacles à l'intégration et à l'approfondissement de la liquidité des marchés européens et de poursuivre les efforts visant à les supprimer, mais il convient aussi de veiller à ce que les institutions financières européennes puissent opérer dans des conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale, qui supposent que les normes convenues à l'échelon international soient appliquées de manière cohérente en Europe et au-delà. L'approfondissement des marchés financiers renforcerait également le rôle international de l'euro. Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai les efforts déployés pour relever les défis en suspens qui entravent le plein potentiel des marchés européens des capitaux, conformément au plan d'action pour l'union des marchés des capitaux.

Enfin, les différences entre les régimes de surveillance des acteurs des marchés financiers peuvent augmenter le coût des affaires entre les États membres. Bon nombre de ces différences peuvent également nuire aux investisseurs, qui sont susceptibles d'être confrontés à des niveaux de protection variables d'un État membre à l'autre. L'amélioration du système de surveillance à l'échelon de l'Union peut constituer un facteur clé pour permettre à nos marchés des capitaux de donner toute leur mesure, grâce à la réduction des inefficacités, à la réalisation d'économies d'échelle et à la confiance qui pourra être instaurée dans le fonctionnement des marchés. Elle contribuerait à réduire la charge réglementaire. Il y a différentes manières d'améliorer la surveillance. Des consultations et un dialogue supplémentaires avec toutes les parties prenantes sont nécessaires en ce qui concerne la manière de renforcer les dispositifs de surveillance au sein de l'Union, compte tenu également des spécificités des différents secteurs et pays.

Je suis convaincu que, lorsqu'elle est bien structurée, bien réglementée et bien contrôlée, la titrisation peut jouer un rôle positif pour l'économie en tant qu'outil permettant d'attirer de nouveaux investisseurs et en tant qu'outil de gestion des risques qui transfère le risque de crédit depuis les banques vers un large éventail d'investisseurs institutionnels de l'Union et de pays tiers, qui bénéficieraient d'une plus grande diversification de leurs expositions. Les banques pourraient ainsi fournir davantage de financements à l'économie réelle. Le cadre relatif à la titrisation de 2019 et ses modifications ultérieures ont amélioré la transparence et la normalisation du marché de la titrisation, mais le marché reste sous-développé dans l'Union. Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, en mars 2024, et le Conseil européen, en avril 2024, ont souligné l'importance de relancer le marché européen de la titrisation. La mise en place d'un régime de titrisation efficace devrait faire partie de notre programme. Si ma désignation est confirmée, ma position sur la question de savoir si et comment le régime existant doit être mis à jour sera éclairée par d'autres échanges avec vous et par les résultats d'une consultation ciblée en cours, notamment les avis techniques des autorités européennes de surveillance. À cet égard, le maintien de la stabilité financière restera toujours notre condition préalable.

Pour financer l'innovation, investir dans les transitions écologique, numérique et sociale et rétablir la compétitivité de l'Union, l'Europe a besoin de banques, d'assureurs, de sociétés d'investissement et d'autres intermédiaires qui fonctionnent de manière efficace et qui occupent la première place à l'échelle internationale. Dans le même temps, nous ne devrions pas perdre de vue l'importance de préserver un cadre prudentiel sain et solide. La crise financière de 2007-2008 a été provoquée par des normes trop laxistes, une supervision trop légère et une coopération internationale insuffisante. Depuis lors, les réformes de la réglementation et de la surveillance ont renforcé le système financier européen, qui peut désormais compter sur des institutions financières bien capitalisées et qui a fait preuve de résilience lors des événements de ces dernières années. Nous devrions nous appuyer sur cette base solide pour garantir la compétitivité du secteur financier européen à long terme.

Comme l'a indiqué la présidente élue, M^{me} von der Leyen, dans ses orientations politiques, il est également nécessaire de mobiliser les investissements privés et d'en réduire les risques. Les outils d'absorption des risques tels que les prêts, les garanties ou les interventions en fonds propres devraient permettre aux capitaux privés de contribuer plus facilement à la compétitivité des entreprises de l'Union. Pour plus de détails, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à consulter mes réponses à la question 5.

Outil de coordination de la compétitivité

4. Quels devraient être les principaux piliers de la nouvelle proposition de cadre de coordination de la compétitivité? Qu'en est-il de leurs interactions avec le Fonds européen pour la compétitivité?

Dans ses orientations politiques, la présidente élue, M^{me} von der Leyen, fait référence à un nouveau Fonds européen pour la compétitivité, qui fait partie de notre proposition d'un nouveau budget renforcé dans le prochain cadre financier pluriannuel. Comme souligné dans ma lettre de mission, l'outil de coordination en matière de compétitivité sera élaboré conjointement avec ce Fonds pour la compétitivité, en vue de mieux cibler et coordonner les politiques d'investissement, créant ainsi un effet multiplicateur. Ceci répond à l'appel lancé dans le rapport Draghi en vue d'améliorer la coordination des politiques en matière de compétitivité afin de mieux aligner les priorités de réforme et d'investissement de l'Union et des États membres.

L'objectif de l'outil de coordination en matière de compétitivité doit être de renforcer la cohérence entre les objectifs de l'Union en matière de compétitivité et les politiques nationales des États membres. Nous devons les aligner sur un ensemble commun de priorités stratégiques afin de créer des synergies. Cela renforcerait la sécurité, la prévisibilité et la croissance des entreprises dans le marché unique, réduirait la fragmentation et contribuerait à mobiliser les investissements massifs nécessaires au programme de l'Union en matière de compétitivité.

Pour ce qui est de la méthode, si ma désignation est confirmée, je travaillerai avec le ou la commissaire à l'économie et à la productivité pour garantir la coordination des politiques et faire en sorte que le Semestre européen demeure axé sur la compétitivité de notre Union, en alignant à la fois nos politiques économiques et nos politiques industrielles.

En ce qui concerne le Fonds européen pour la compétitivité, permettez-moi de vous renvoyer à ma réponse à la question 16.

Investissement

5. Comment envisagez-vous l'avenir du programme InvestEU? Comment envisagez-vous votre coopération avec la BEI? Que prévoyez-vous pour débloquer des investissements privés afin de soutenir l'économie européenne? Quels autres outils pourriez-vous mobiliser pour combler l'important déficit de financement?

L'ampleur des investissements nécessaires à la compétitivité et à la sécurité de l'Europe est considérable. Le rapport Draghi estime qu'environ 800 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires sont nécessaires chaque année pour atteindre nos objectifs en matière de transition écologique et numérique et répondre à nos besoins en matière de dépenses de défense. Dans ce contexte, les orientations politiques de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, soulignent la nécessité de maximiser les investissements et l'effet de levier publics et de réduire les risques pour attirer les capitaux privés. Les outils d'absorption des risques tels que les prêts, les garanties ou les interventions en fonds propres devraient permettre aux capitaux privés de contribuer plus facilement à la compétitivité de l'industrie de l'Union.

Le programme InvestEU est «le plus grand instrument de partage des risques actuellement en place» et il a été couronné de succès. Trois ans après son lancement, InvestEU a permis de mobiliser plus de 200 milliards d'EUR

d'investissements, dont environ deux tiers devraient provenir de ressources privées. Ce financement contribue aux grandes priorités stratégiques telles que l'innovation et l'infrastructure pour accélérer la transition écologique et numérique, ainsi que le soutien aux PME et aux secteurs sociaux.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que le programme InvestEU continue d'être pleinement exécuté jusqu'à la fin de la période de programmation, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement et d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre. Pour ce faire, il faudra aussi utiliser la flexibilité existante. Cela est particulièrement important pour les produits financiers très demandés, notamment pour soutenir les PME durables et numériques, les secteurs sociaux et les technologies propres, numériques et les biotechnologies.

La force d'InvestEU réside également dans son architecture ouverte, laquelle a permis de créer, à l'échelle de l'Union européenne, un écosystème d'institutions financières publiques qui unissent leurs forces pour atteindre les objectifs politiques de l'Union. En tant que partenaire principal, la BEI est accompagnée par d'autres banques multilatérales telles que la BERD, la Banque nordique d'investissement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, ainsi que par les banques de développement des États membres.

En outre, si ma désignation est confirmée, je m'appuierai sur l'expérience positive d'InvestEU et je l'élargirai pour créer encore plus de synergies entre les financements publics et les financements privés. Le groupe BEI, qui comprend la BEI et le FEI, est un partenaire de longue date de la Commission et a contribué à l'exécution de nos programmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. En collaboration avec le ou la commissaire à l'économie et à la productivité, nous veillerons à ce que le groupe BEI continue de jouer un rôle stratégique en soutenant l'investissement dans l'ensemble de l'Union, contribuant ainsi à la croissance économique, l'innovation, la compétitivité, la décarbonation, la numérisation, la transition juste et la cohésion. Nous pourrions également encourager la BEI à jouer un rôle encore plus important, en prenant plus de risques dans les opérations qu'elle finance, et nous pourrions aider le ou la commissaire à l'économie et à la productivité dans ses efforts pour renforcer le rôle du FEI afin d'accroître le financement des entreprises à fort potentiel et à croissance rapide. La BEI et le FEI sont tous deux bien placés pour contribuer à créer un environnement favorable à l'investissement et à catalyser les financements publics et privés.

Par ailleurs, nous devons reconnaître l'importance d'un cadre réglementaire favorable. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le ou la commissaire à l'économie et à la productivité, à la mise en œuvre et à la simplification, afin d'alléger la charge déclarative qui pèse sur nos partenaires financiers et nos entreprises.

Il nous reste encore à mettre au point le futur cadre financier pluriannuel et ses instruments. Nous devons d'abord nous poser la question de savoir ce que nous voulons financer, puis déterminer quelle est la meilleure façon d'atteindre nos objectifs et de maximiser les résultats sur le terrain, en nous appuyant également sur les leçons tirées du programme InvestEU. Des mécanismes simplifiés permettant de combiner différents outils de financement et un soutien consultatif pour la préparation et le déploiement des projets peuvent contribuer à accélérer et à améliorer la qualité des projets. C'est ainsi que nous rendons notre financement plus efficace.

Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le ou la commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique pour veiller à ce que ces éléments soient pris en compte dans l'élaboration de la prochaine proposition de cadre financier pluriannuel, de manière à ce que celui-ci comporte un volet «compétitivité» très solide.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

6. Comment le pacte pour une industrie propre s'appuiera-t-il sur le pacte vert et comment le complètera-t-il? Quelles sont les principales mesures que vous comptez présenter en ce qui concerne le pacte pour une industrie propre, l'acte législatif sur l'économie circulaire et le train de mesures pour l'industrie chimique, y compris eu égard au rapport Draghi sur la compétitivité de l'Union? Comment assurerez-vous la cohérence de ces initiatives et ferez-vous en sorte qu'elles fonctionnent en synergie? Comment contribueront-elles à la réalisation des objectifs environnementaux, y compris l'ambition «zéro pollution»? Comment comptez-vous accélérer la décarbonation de l'industrie tout en investissant, en garantissant la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale, en préservant les emplois de qualité et en réduisant les charges administratives inutiles? Quelles mesures prendrez-vous pour faire en sorte que la législation de l'Union relative à la transition propre soit adaptée aux PME? Quelles mesures comptez-vous présenter, dans le cadre de l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, pour soutenir les marchés pilotes européens s'agissant de l'élaboration, de la production et de la diffusion de technologies propres dans l'industrie, et quelles ressources financières comptez-vous mobiliser pour atteindre cet objectif? Quelles stratégies spécifiques prévoyez-vous de mettre en œuvre pour accélérer les procédures d'octroi

de permis dans le cadre de projets essentiels, de manière à réaliser en temps utile des progrès vers les objectifs climatiques tout en préservant un niveau élevé de protection de l'environnement? Quelles mesures comptez-vous présenter pour trouver un équilibre entre la réduction des dépendances à l'égard des matières premières critiques, d'une part, et le renforcement de la compétitivité européenne, la circularité et la garantie du respect de normes environnementales élevées, d'autre part? Comment comptez-vous faire en sorte que le nouvel acte législatif sur l'économie circulaire contienne assez d'incitations concrètes pour stimuler suffisamment la demande du marché en matières secondaires et favoriser la mise en place d'un marché unique des déchets?

Le pacte vert pour l'Europe a mis l'Union sur la voie d'une économie neutre sur le plan climatique et efficace dans l'utilisation des ressources. Dans le cadre du plan industriel du pacte vert, des actions visant à renforcer la compétitivité de l'industrie «zéro net» européenne ont été présentées afin d'accélérer la transition. Le pacte pour une industrie propre poursuivra sur cette voie pour décarboner et industrialiser l'économie européenne dans le même temps, tout en renforçant la résilience et l'autonomie stratégique.

Avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé d'une transition propre, juste et compétitive et avec d'autres membres du collège, nous travaillerons à la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives visant à améliorer les procédures d'octroi de permis et l'accès aux infrastructures, l'accès à l'énergie et aux matières premières, l'accès aux financements publics et privés, l'accès aux compétences et aux technologies. Nous accélérerons la décarbonation de l'industrie en simplifiant les processus administratifs, en développant des marchés pilotes de produits durables et résistants, en mobilisant des financements privés pour la transition et en mettant à profit les partenariats, en renforçant notre marché unique et en garantissant des conditions de concurrence équitables.

Le pacte pour une industrie propre s'appuiera sur les réalisations du dernier mandat et veillera à ce que la mise en œuvre soit à la fois efficace et efficiente, sans créer de charge supplémentaire. Il renforcera les arguments économiques en faveur de la décarbonation et soutiendra l'industrie dans ses efforts d'innovation et de développement. Pour ce faire, le pacte devrait aborder toutes les dimensions de ce dossier, y compris, mais sans s'y limiter, les marchés intérieurs et extérieurs, les financements publics et privés, les politiques sociales et industrielles, ainsi que les instruments financiers et législatifs. Aucun de ces éléments ne peut être considéré de manière isolée. Pour mener à bien la transformation de manière équitable et efficace, il convient de veiller à la cohérence et d'intégrer pleinement la politique industrielle. Outre les mesures horizontales, plusieurs secteurs, dont vous faites mention, doivent être pris en considération.

Premièrement, l'acte législatif sur l'économie circulaire sera un élément essentiel du pacte pour une industrie propre et je travaillerai en étroite collaboration avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive pour y parvenir. L'objectif est de passer d'une approche linéaire à une approche fondée sur le cycle de vie pour les produits et les matériaux. Cela permettra d'augmenter l'offre et la demande en matières secondaires et d'établir un marché unique des déchets, par exemple en harmonisant les critères de fin du statut de déchet. Le prix des matières premières secondaires est fréquemment plus élevé que celui des matières premières vierges, souvent en raison d'une asymétrie des informations tout au long de la chaîne de valeur et d'un marché intérieur limité pour la récupération et le recyclage. L'acte législatif sur l'économie circulaire visera donc à créer des incitations à l'utilisation de matériaux secondaires en remédiant à cette défaillance du marché.

Notre potentiel d'action s'articule autour de trois grands éléments: la mise en œuvre pratique de la législation complète approuvée au cours du dernier mandat; la mise à profit du marché unique, par exemple pour permettre aux producteurs de matières premières secondaires de vendre leurs produits dans toute l'Union; le renforcement des paramètres économiques de la transition vers une économie circulaire et la promotion de produits et de modèles économiques circulaires. Nous avons réussi à dissocier la croissance économique des émissions, et nous pouvons égaler ce succès en dissociant la croissance de l'utilisation des ressources. Ce faisant, nous augmenterons notre compétitivité et nos performances économiques, tout en réduisant notre empreinte environnementale, notre dépendance à l'égard des ressources primaires et notre impact sur la biodiversité et la pollution.

Deuxièmement, la législation sur les matières premières critiques restera primordiale. Pour stimuler la compétitivité européenne, il faut un accès sûr et durable aux matières premières. Il s'agit notamment d'accroître l'extraction et le raffinage des matières premières en Europe, sur un continent où nous disposons de nombreux atouts avec des normes environnementales élevées et des entreprises et des technologies à la pointe de l'innovation. Il s'agit aussi d'encourager le recyclage des matières premières primaires, afin de diminuer nos besoins en importations tout en réduisant notre empreinte environnementale. L'acte législatif sur l'économie circulaire proposera des mesures relatives à l'offre et à la demande de matières premières secondaires, telles que des

approches plus efficaces de la responsabilité élargie des producteurs, des critères de fin du statut de déchet, des critères relatifs au contenu recyclé et des critères d'attribution des marchés publics liés à la durabilité.

Troisièmement, en tant qu'élément clé du pacte pour une industrie propre, je travaillerai avec le ou la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre sur l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, afin de soutenir les marchés européens de pointe en matière de développement, de production et de diffusion de technologies propres dans l'industrie, et d'accélérer les processus de planification, d'appel d'offres et d'octroi de permis, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique. Aider les entreprises de l'Union à se décarboner, dans le cadre d'une approche technologiquement neutre, permettra également de garantir leur compétitivité à long terme et de préserver des emplois de qualité.

La prévisibilité et la rapidité sont essentielles pour faciliter les investissements dans les projets industriels. À cette fin, l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation facilitera les mesures d'octroi de permis, sur le modèle du règlement pour une industrie «zéro net» et de la législation sur les matières premières critiques. Ces instruments permettent aux projets stratégiques de bénéficier de procédures d'octroi de permis rationalisées et d'un «statut prioritaire» au niveau national, sans pour autant affaiblir les normes environnementales, sociales et de gouvernance. Pour développer ce nouveau cadre, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec les États membres et de soutenir les administrations nationales et locales en leur apportant les outils nécessaires. L'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie devrait également canaliser les investissements là où ils sont le plus nécessaires.

Il est évident que les PME jouent un rôle essentiel dans l'économie et la transition vers la durabilité. Je poursuivrai la mise en œuvre du train de mesures de soutien aux PME et notamment du filtre PME qui permet de recenser les propositions particulièrement pertinentes pour les PME dès les premières étapes de l'élaboration des politiques et les mesures d'atténuation propres à chaque initiative. Nous appliquerons également un nouveau mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur les PME, comme je l'ai décrit plus en détail dans ma réponse à la question 11.

De nombreuses autres initiatives seront incluses dans le pacte pour une industrie propre, comme le plan d'action pour des prix de l'énergie abordables. Plus important encore, le pacte pour une industrie propre devrait créer les conditions adéquates, non seulement pour aider les entreprises européennes à devenir plus compétitives sur la scène mondiale, mais aussi pour faire en sorte que les citoyens profitent davantage de la transition à l'échelon local.

Si ma désignation est confirmée, je m'engagerai avec vous dans ces initiatives. Les parties prenantes et les autorités nationales seront également dûment consultées. Et je peux vous assurer que, tout au long de mon mandat, je continuerai à suivre le principe directeur d'une transition juste et équitable, tant sur le plan géographique que social.

7. Comment comptez-vous faire en sorte que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) soit mis en œuvre de manière effective, dans son intégralité et en temps utile, tout en évitant les lourdeurs administratives inutiles et une double protection? Quelles mesures comptez-vous proposer pour combler les failles potentielles de la législation en amont et en aval et pour étendre le champ d'application du MACF conformément au règlement, tout en évitant les fuites de carbone tout au long de la chaîne de valeur et en tenant compte de la situation des pays les moins avancés?

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est un instrument très important pour le climat. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je travaillerai avec le ou la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre pour garantir sa mise en œuvre dans son intégralité et en temps utile, tout en accordant une attention particulière à la réduction des risques de contournement et de lourdeurs administratives, en particulier pour les PME.

Le MACF commencera à avoir des conséquences financières à partir du 1^{er} janvier 2026. Pendant la phase actuelle de transition qui a débuté en octobre 2023, la Commission a fourni un soutien et des documents d'orientation aux importateurs et aux exportateurs ainsi qu'aux autorités nationales compétentes.

À l'écoute des parties prenantes, notamment des entreprises et des administrations nationales, y compris dans le cadre des dialogues de mise en œuvre, mais aussi des partenaires des pays tiers et des membres du Club climat lancé lors du G7, nous pouvons garantir que les mesures de mise en œuvre seront aussi efficaces et performantes que possible.

La Commission tirera également les leçons de la période actuelle de transition pour procéder à des ajustements, notamment en matière de simplification. À cette fin, nous présenterons un rapport d'examen au Parlement européen et au Conseil d'ici la fin de 2025.

Ce rapport englobera toutes les considérations énoncées dans la clause de réexamen du règlement et comprendra une évaluation des extensions éventuelles du champ d'application du MACF, dont les émissions indirectes, de la gouvernance du MACF et de l'incidence internationale du règlement sur les pays en développement, et en particulier sur les pays les moins avancés.

Le règlement prévoit la possibilité d'étendre le champ d'application du MACF pour y inclure d'autres marchandises présentant un risque de fuite de carbone dans le cadre du SEQE de l'UE, notamment les produits chimiques organiques et les polymères, les émissions provenant du transport de marchandises et des services de transport, ainsi que d'autres matières entrantes, les «précurseurs». Comme l'exige le règlement MACF, nous étudierons les possibilités d'inclure des produits recensés en aval de la chaîne de valeur des marchandises actuellement couvertes par le MACF. Cela pourrait s'avérer nécessaire pour éviter que les fuites de carbone ne soient repoussées plus loin dans la chaîne de valeur et pour exploiter pleinement le potentiel du MACF en matière de protection du climat. Toutefois, toute éventuelle extension du MACF doit se fonder sur des critères clairs et être proportionnée aux objectifs du mécanisme. En outre, de concert avec le ou la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, j'évaluerai sans relâche les moyens de lutter contre l'éventuel contournement du MACF, les douanes jouant un rôle fondamental à cet égard.

Comme l'ont exigé les colégislateurs, la Commission évaluera également le risque de transfert des émissions de carbone pour les marchandises soumises au MACF, produites dans l'Union et destinées à être exportées vers des pays tiers, en particulier vers ceux qui n'appliquent pas le SEQE de l'UE ou un mécanisme similaire de tarification du carbone.

Le MACF n'exempte pas les pays les moins avancés (PMA), car cela encouragerait la délocalisation des industries les plus polluantes vers ces pays au lieu d'encourager la décarbonation. Les études de la Commission montrent que les exportations des PMA vers l'Union dans les secteurs couverts par le MACF sont limitées. Pourtant, pour certains PMA, les exportations vers l'Union peuvent constituer d'importantes recettes en devises et représenter une part significative de leur revenu national brut. Aux côtés d'autres commissaires, je veillerai à ce que la Commission continue à travailler en étroite collaboration avec ces pays et à les aider à s'adapter et à se préparer pendant la période de transition du MACF.

8. Quelles sont vos priorités concernant le prochain train de mesures pour l'industrie chimique? Comment comptez-vous organiser la transition vers des produits chimiques sûrs, circulaires et écologiques consommant moins d'eau et d'énergie, tout en offrant aux investisseurs une prévisibilité à long terme en faveur d'innovations durables? Quand allez-vous présenter une proposition de révision du règlement REACH qui garantisse une simplification, tout en assurant une plus grande protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'une industrie compétitive? Quel est votre plan concernant les PFAS afin de réduire au minimum l'exposition humaine et environnementale à ces substances, tout en garantissant un cadre clair et réalisable pour l'industrie, en tenant compte des utilisations essentielles?

Le train de mesures pour l'industrie chimique présenté dans les orientations politiques sera d'une importance capitale pour garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement et pour assurer la compétitivité de l'industrie de l'Union. Si l'on se fonde sur les années d'expérience dans la mise en œuvre du règlement REACH et de la législation sur les substances chimiques, il est clair que l'Union doit accélérer le processus, réduire les formalités administratives et apporter clarté et certitude tant aux entreprises qu'aux consommateurs. Le train de mesures s'efforcera de créer un cadre réglementaire plus efficace qui permette de retirer plus rapidement les substances nocives du marché tout en offrant une plus grande sécurité d'investissement à long terme aux entreprises chimiques européennes de premier plan à l'échelle mondiale.

L'Union peut être fière de disposer du cadre réglementaire le plus avancé au monde en matière de produits chimiques, mais certains aspects doivent être revus. Compte tenu du risque que représentent certains produits chimiques et des défis économiques auxquels l'industrie chimique est confrontée, une approche renouvelée et globale est nécessaire pour stimuler la transition écologique et parvenir à une compétitivité durable. C'est pourquoi, si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive afin de définir quatre priorités pour le prochain train de mesures pour l'industrie chimique:

(1) Des chaînes d'approvisionnement innovantes, durables et sûres: l'Union doit soutenir avec fermeté une industrie chimique forte et résiliente, qui est essentielle pour créer de la croissance et de la prospérité dans l'Union. Il est nécessaire de créer un cadre propice aux investissements qui favorisent la transition vers de nouvelles solutions écologiques et numériques, y compris des sources d'énergie propres et des matières premières de carbone durables, mais aussi des produits chimiques sûrs, circulaires et durables. Cela nécessitera des signaux clairs et une prévisibilité à long terme pour les investisseurs et pourra être réalisé en promouvant une approche plus collaborative entre les autorités publiques et l'industrie. Le remplacement des produits chimiques nocifs devrait être davantage soutenu par l'innovation et le transfert de connaissances au cours de la transition de l'industrie vers des solutions de remplacement plus sûres. Étant donné que les produits chimiques sont au cœur de nombreuses chaînes d'approvisionnement essentielles à la transition, nous devons éviter de créer de nouvelles dépendances.

(2) Une législation simplifiée et rationalisée: le règlement REACH a contribué de manière significative à accroître les connaissances sur les substances chimiques grâce à l'enregistrement et à l'évaluation, et à traiter les risques liés à certaines substances chimiques au moyen d'autorisations et de restrictions. Cependant, le règlement REACH s'est aussi révélé trop lourd pour les entreprises, en particulier pour les PME. Une proposition législative visant à réviser le règlement REACH en 2025, élaborée de concert avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, permettrait d'aligner le règlement sur les priorités que sont la simplification, la réduction des charges et la compétitivité, et de procéder à des consultations supplémentaires essentielles avec le Parlement et toutes les parties prenantes concernées.

La révision du règlement REACH devrait viser à moderniser le cadre réglementaire en vue de renforcer la compétitivité durable et la sécurité dans l'Union sans compromettre la protection de la santé humaine et de l'environnement. Dans un but de simplification, le double système des autorisations et des restrictions sera revu afin de réduire considérablement la nécessité d'obtenir des autorisations individuelles. En fondant notre approche principalement sur des restrictions plus larges, nous pourrions prendre des décisions plus rapidement et de manière plus transparente, sans compromettre le niveau élevé de protection de notre santé et de notre environnement.

En outre, les PME seront soutenues par la numérisation. Le renforcement de l'application de la législation permettra d'établir des conditions de concurrence égales, y compris pour les ventes en ligne, en vue de maintenir la position concurrentielle des entreprises de l'Union qui respectent la législation, et garantira que les produits importés répondent à toutes les normes applicables. L'amélioration des exigences en matière d'information, notamment en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens, permettra de combler les lacunes en matière d'information et d'améliorer le contrôle des risques. Les méthodes d'essai ne faisant pas appel aux animaux seront encouragées et les essais sur les animaux seront réduits au minimum. Par ailleurs, la mise en œuvre des modifications récemment adoptées de la directive relative aux émissions industrielles facilitera une utilisation beaucoup plus efficace et circulaire de l'eau dans l'industrie chimique et réduira les rejets nocifs dans l'eau.

Enfin, pour compléter la révision du règlement REACH et les initiatives précédentes proposées par la Commission, telles que l'approche «une substance, une évaluation», une proposition législative pour un règlement de base relatif à l'Agence européenne des produits chimiques viendra renforcer la gouvernance de l'Agence, accélérer ses procédures et accroître sa viabilité financière, ce qui est urgent.

(3) La cohérence des politiques: l'industrie chimique européenne est confrontée à un nombre croissant d'exigences réglementaires, qui sont justifiées en elles-mêmes mais qui peuvent créer des incohérences et des doublons entre les différents textes législatifs. Nous avons besoin d'une meilleure coordination tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle nationale et d'une approche plus globale pour veiller à ce que la charge cumulée n'entrave pas la compétitivité et le potentiel d'innovation de l'Union. C'est pourquoi, en collaboration avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, je souhaiterais encourager et faciliter des discussions préliminaires entre les autorités européennes et nationales sur les priorités communes et les mesures stratégiques les plus appropriées pour les produits chimiques afin de garantir l'alignement entre le règlement REACH et d'autres textes législatifs. Une telle coordination serait également bénéfique pour la santé et l'environnement.

(4) Plus de clarté concernant les PFAS: comme indiqué dans ma lettre de mission, je m'engage, si ma désignation est confirmée, à apporter, dans les meilleurs délais et en collaboration avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, une clarification sur le processus de restriction des PFAS dans le cadre du règlement REACH. Ces produits chimiques nécessitent une attention particulière compte tenu du grand nombre de cas de contamination du sol et de l'eau, y compris de l'eau potable. C'est la raison pour laquelle la Commission a déjà pris des mesures importantes pour contrôler les risques liés aux PFAS en restreignant les utilisations par les consommateurs et en prenant d'autres mesures dans le cadre du

règlement REACH, ainsi qu'en fixant des limites plus strictes pour les PFAS dans l'eau potable et en prévoyant des contrôles sur les eaux de surface et souterraines. Je m'efforcerai de faire avancer le plus rapidement possible la décision finale sur l'initiative actuelle de plusieurs États membres visant à restreindre les PFAS afin de protéger la santé de nos citoyens et l'environnement, tout en partageant déjà certaines orientations de base dans un souci de clarté et de prévisibilité. Je chercherai à interdire l'utilisation de PFAS dans les applications grand public, tels que les cosmétiques, les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et les vêtements d'extérieur.

En l'absence de solutions de remplacement adéquates en termes de performances et de sécurité, je soutiendrai la poursuite de l'utilisation des PFAS dans les applications industrielles, en particulier les applications critiques, dans des conditions strictement contrôlées jusqu'à ce que des produits de substitution acceptables soient trouvés; cette utilisation sera assortie de règles strictes en matière d'émission et d'élimination afin de limiter leur rejet dans l'environnement, et des incitations claires en faveur de l'innovation et de l'élaboration de produits de substitution durables seront mises en place. Le caractère indispensable de certains secteurs industriels pour le fonctionnement de notre société a été reconnu dans la communication de la Commission sur les utilisations essentielles d'avril 2024 et les PFAS sont largement utilisés dans de nombreuses applications industrielles essentielles, par exemple dans les secteurs de la défense, des semi-conducteurs, de la technologie propre ou de la médecine.

Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

9. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles sont les propositions législatives et autres initiatives que vous proposerez au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Quels sont vos projets en ce qui concerne plus particulièrement le pacte pour une industrie propre, le plan pour la prospérité de l'Europe, l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, le Fonds européen pour la compétitivité et l'acte législatif sur l'économie circulaire? Selon vous, quelles ressources financières devraient-elles être affectées à ces initiatives? Comment comptez-vous financer en particulier le Fonds européen pour la compétitivité sans porter atteinte à des engagements antérieurs en faveur d'autres politiques de l'Union? Selon vous, à quelle logique économique et à quels besoins de financement industriel le Fonds européen pour la compétitivité devrait-il répondre? Comment envisagez-vous les liens entre ces initiatives et le règlement pour une industrie «zéro net», la législation sur les matières premières critiques, la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) ainsi que l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2040? Comment comptez-vous aborder la dimension sociale de ces initiatives? Dans le même contexte, comment comptez-vous traiter les questions du coût de l'énergie et de l'efficacité énergétique ainsi que de l'utilisation des énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie? Comment concevez-vous l'outil de coordination de la compétitivité et comment pensez-vous qu'il devrait fonctionner pour vous permettre d'accomplir les tâches définies dans votre lettre de mission?

L'Europe dispose d'une base manufacturière solide et d'une position forte sur les marchés mondiaux. Les secteurs automobile, chimique et pharmaceutique sont des domaines d'excellence, mais ils font face à une concurrence mondiale importante. L'Union risque de prendre du retard en matière d'innovation numérique et propre ainsi qu'en ce qui concerne la compétitivité des secteurs à forte intensité énergétique. Parce que les prix de l'énergie sont nettement plus élevés en Europe que dans d'autres économies. Parce que l'Europe est douée pour innover, mais moins douée pour déployer à grande échelle et mettre sur le marché des produits innovants. Parce que le contexte géopolitique actuel exacerbe les risques liés aux dépendances stratégiques. Voilà autant de raisons d'accorder une attention renouvelée aux priorités européennes de notre stratégie industrielle.

La compétitivité en tant que moyen et la prospérité comme objectif, telle est ma mission. Mon ambition est qu'à la fin de ce mandat, nous ayons mis en place les conditions adéquates pour que les entreprises européennes se développent et bénéficient d'un nouveau dynamisme à même de soutenir la prospérité des générations actuelles et futures. Je suis fermement convaincu qu'il est possible de faire de la décarbonation une source de croissance et d'emplois. Je pense également que la clé du succès réside dans une action menée à l'échelle de l'Union et non par 27 États membres distincts. Pour atteindre cet objectif, je mettrai tout particulièrement l'accent sur la cohérence entre toutes nos politiques, tout en prenant des initiatives adaptées dans des secteurs stratégiques.

Dans cette optique, le pacte pour une industrie propre, que je présenterai, si ma désignation est confirmée, avec la personne qui occupera la fonction de vice-président chargé d'une transition propre, juste et compétitive et avec le ou la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre au cours des 100 premiers jours de

notre mandat, déterminera la voie à suivre. Il s'agira d'un élément essentiel du plan pour la prospérité de l'Europe au sens large exposé dans les orientations politiques de la présidente élue, M^{me} von der Leyen. Comme je l'ai expliqué plus en détail dans ma réponse à la question 6, le pacte pour une industrie propre définira les actions à mener pour les prochaines années en vue de décarboner l'industrie, notamment en réduisant les formalités administratives, en garantissant l'accès à une énergie et à des matières premières abordables, en générant une demande et des marchés pilotes, en mobilisant de nouveaux investissements privés et en luttant contre les pratiques commerciales déloyales. À ce titre, il jouera un rôle crucial dans le chemin emprunté par l'Europe vers la neutralité climatique, grâce à une industrie plus compétitive.

Une meilleure réglementation et une mise en œuvre diligente seront essentielles pour la mise en place d'un cadre réglementaire efficace et simplifié ainsi que d'un environnement favorable aux entreprises au sein du marché unique. Je suis déterminé à élaborer des politiques fondées sur des données probantes qui contribuent à la compétitivité de l'Union. J'examinerai la législation sous ma responsabilité afin d'éliminer tout chevauchement, de limiter la charge et de faciliter l'utilisation optimale des outils numériques.

Nous devons également nous concentrer sur nos priorités en matière de politique industrielle afin de réduire les risques et de mobiliser les investissements privés au bénéfice de nos objectifs communs. Comme je l'ai expliqué plus en détail dans ma réponse aux questions 4 et 16, ces efforts seront notamment portés par le Fonds européen pour la compétitivité, dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel. À l'heure actuelle, les investissements en Europe pâtissent d'une trop grande fragmentation et l'Union souffre d'un important déficit d'investissement, y compris pour augmenter ses capacités. Le prochain cadre financier pluriannuel nous donnera l'occasion de mieux cibler nos dépenses, de les simplifier et d'accroître leurs effets, grâce à un volet «compétitivité» important. Il devrait faciliter l'accès des entreprises européennes à différentes possibilités de financement. Si ma désignation est confirmée, le développement du Fonds européen pour la compétitivité constituera l'une de mes principales priorités et j'œuvrerai en ce sens, en étroite collaboration avec le ou la commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique et d'autres membres du collège, ainsi qu'avec le Parlement et le Conseil.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 10, la mise en œuvre du règlement pour une industrie «zéro net» et de la législation sur les matières premières critiques jouera un rôle essentiel dans nos efforts pour accroître la résilience et la compétitivité de l'Europe. Ces instruments portent sur des aspects sensibles de la compétitivité industrielle, notamment la rationalisation des procédures d'octroi de permis, l'accès à un approvisionnement sûr en matières premières et l'accès aux marchés. Bien conscient du travail important accompli au cours du mandat précédent par cette Assemblée, je m'emploierai à garantir la mise en œuvre rapide desdits instruments et à faire en sorte que le pacte pour une industrie propre s'appuie sur eux et sur d'autres initiatives connexes, y compris la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP).

En ce qui concerne la loi européenne sur le climat, la Commission, sous la direction du ou de la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, proposera une modification visant à inclure un objectif de réduction nette des émissions de 90 % d'ici à 2040.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 4, l'outil de coordination de la compétitivité favorisera l'alignement des priorités d'investissement entre les États membres et au niveau européen. Il devrait s'appuyer sur les travaux réalisés grâce aux outils existants, notamment le rapport annuel sur le marché unique et la compétitivité et le Semestre européen. Les résultats de cet alignement devraient à leur tour guider les choix de projets multinationaux tels que les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), qui revêtent la plus haute importance dans notre stratégie industrielle.

Au bout du compte, les Européens seront les véritables bénéficiaires de ces efforts. Les entreprises innovantes et compétitives fournissent des emplois stables et de qualité, tant directement qu'indirectement, dans toutes les régions. La croissance économique et industrielle permet aux États membres de financer leurs modèles sociaux. La transition écologique et propre améliore la santé et le bien-être des citoyens. Il s'agit là de conditions essentielles pour la prospérité de notre société et de notre continent.

Le pacte pour une industrie propre mettra donc fortement l'accent sur la dimension sociale et sur les compétences, ne laissant personne ni aucune région de côté. Nous avons besoin d'une transition à la fois juste et équitable. Je soutiendrai les travaux de celui ou de celle qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation en vue du développement d'une union des compétences, du renforcement d'un perfectionnement et d'une formation professionnels qui soient adaptés à l'industrie, ainsi que de la reconnaissance mutuelle des qualifications. J'attacherai une grande importance au dialogue social. Non

seulement il renforce l'appropriation et l'acceptation de la transition, mais les décisions prises avec les travailleurs et leurs représentants sont également plus durables.

En ce qui concerne les coûts de l'énergie et l'efficacité énergétique, le pacte pour une industrie propre visera également à relever ce défi, notamment au moyen du plan pour une énergie abordable qui sera élaboré par le ou la commissaire à l'énergie et au logement. Je m'emploierai à faire baisser à la fois les prix et les émissions de CO₂.

Dernier point, mais non des moindres, il ne fait aucun doute que la compétitivité à long terme de l'Europe ne sera pas garantie si nous ne passons pas des combustibles fossiles importés à une économie propre, compétitive et circulaire. Et nous devons pour ce faire agir rapidement.

10. Qu'envisagez-vous de faire pour assurer la mise en œuvre effective de la législation sur les matières premières critiques et du règlement pour une industrie «zéro net» afin de renforcer la compétitivité de l'Europe? Quelles devraient être les prochaines mesures à prendre pour compléter cette législation dans le cadre plus large de l'autonomie stratégique européenne et au-delà? Plus particulièrement, comment comptez-vous renforcer les chaînes de valeur liées au règlement pour une industrie «zéro net» et promouvoir l'utilisation efficace des ressources dans le cadre de la législation sur les matières premières critiques? Comment contribuerez-vous à la création de marchés pilotes pour les technologies propres? Quelles autres mesures proposerez-vous pour mobiliser des investissements à long terme et renforcer la compétitivité, la résilience et l'autonomie de l'industrie de l'Union, y compris la production d'équipements de défense, tout en préservant le modèle social européen? Quelles sont les mesures sectorielles et horizontales que vous envisagez pour soutenir l'industrie européenne? Quels seront vos critères pour définir les vulnérabilités spécifiques de l'Europe dans certains secteurs et pour orienter vos actions visant à protéger l'industrie européenne contre la concurrence déloyale extérieure? Quelles mesures concrètes devraient, selon vous, figurer dans le plan d'action pour l'acier et les métaux? Selon vous, quels secteurs et technologies devraient-ils être inclus dans les nouveaux PIIEC et en quoi cela soutiendrait-il la stratégie industrielle de l'Union et les PME? Comment comptez-vous réviser les règles de passation des marchés publics afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement et de soutenir le recours à des produits européens dans certains secteurs et technologies stratégiques au bénéfice de tous les États membres? Quels critères appliquerez-vous pour dresser l'inventaire de ces secteurs et technologies stratégiques? Comment contribuerez-vous au plan d'action pour l'industrie automobile? Avez-vous des projets spécifiques concernant les PFAS?

Le règlement pour une industrie «zéro net» et la législation sur les matières premières critiques abordent des aspects importants de la compétitivité industrielle, notamment la rationalisation des procédures d'octroi de permis, l'accès à un approvisionnement sûr en matières premières, la reconversion et le perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre européenne et l'accès aux marchés. Si ma désignation est confirmée, nous veillerons ainsi à parvenir aux résultats suivants: la mise en œuvre des délais d'autorisation convenus, la sélection début 2025 du premier lot de projets stratégiques dans le cadre de la législation sur les matières premières critiques et le soutien aux investisseurs publics et privés pour les faire démarrer. Je veillerai également à l'adoption rapide de la législation d'exécution nécessaire pour permettre aux États membres de commencer à appliquer des critères ambitieux, autres que les prix, dans les marchés publics et les enchères pour les énergies renouvelables, ce qui constitue une première étape importante dans la création de marchés pilotes pour les technologies propres.

Nous superviserons l'instauration d'une plateforme sur les matières premières critiques, en la dotant des moyens et des ressources nécessaires pour soutenir les achats communs et gérer les stocks stratégiques. Afin de promouvoir la circularité, la mise en œuvre intégrale des mesures relatives à la recyclabilité et au contenu recyclé figurant dans la législation sur les matières premières critiques ainsi que dans les législations sur les batteries et en matière d'écoconception permettra d'accroître la disponibilité et l'utilisation des matières premières secondaires. Toutefois, pour compléter le tableau, nous devons également créer un véritable marché unique des déchets et des matières premières secondaires, et, comme je l'ai décrit dans ma réponse à la question 6, je collaborerai avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive afin de veiller à ce que l'acte législatif sur l'économie circulaire permette d'arriver à ce résultat.

Pour renforcer plus largement la compétitivité, la résilience et l'autonomie stratégique ouverte, nous devons mettre en place les conditions propices à l'investissement, à la décarbonation et à la compétitivité de nos entreprises. À cette fin, je contribuerai à présenter un pacte pour une industrie propre dans les cent premiers jours de mon mandat, comme je l'ai expliqué dans ma réponse à la question 6.

En outre, conformément à ma lettre de mission, nous élaborerons une stratégie horizontale visant à approfondir le marché unique et à supprimer les obstacles pour aider les entreprises à se développer, comme je l'ai exposé plus en détail dans ma réponse à la question 12, et proposerons un Fonds européen pour la compétitivité afin de garantir

que nous investissons dans les technologies et les secteurs stratégiques, comme je l'ai décrit dans ma réponse à la question 16.

Il importe de souligner que la définition des vulnérabilités spécifiques de l'Europe est essentielle pour éclairer toute intervention. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 15, je mettrai l'accent sur le suivi des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et sur l'anticipation des perturbations, notamment en mettant l'accent sur les dépendances stratégiques existantes et potentielles, en particulier à l'égard d'un pays donné. Afin de préserver la résilience de notre chaîne d'approvisionnement, nous accorderons la priorité aux évaluations des risques dans l'ensemble des écosystèmes critiques tels que les industries à forte intensité énergétique, la santé, le numérique et l'électronique (comme les puces électroniques, l'informatique quantique, les supercalculateurs et l'IA), les énergies renouvelables, les véhicules électriques, l'aérospatiale et la défense. Je m'appuierai sur notre approche des matières premières critiques pour trouver les solutions appropriées.

Pour garantir des conditions de concurrence équitables au niveau international et protéger efficacement l'industrie européenne contre la concurrence déloyale extérieure, il sera nécessaire de déployer la panoplie complète des instruments de politique commerciale et de concurrence, tels que l'application systématique des instruments de défense commerciale, et de les renforcer si nécessaire dans le respect des règles de l'OMC. Un certain nombre de produits technologiques propres qui contribuent aux objectifs du pacte vert pour l'Europe sont déjà couverts par des mesures de défense commerciale, notamment les mâts d'éoliennes en acier et les bicyclettes électriques, ainsi que les véhicules électriques à batterie, plus récemment. Notre politique commerciale doit être alignée sur notre politique industrielle.

En ce qui concerne les mesures sectorielles, j'élaborerai un plan d'action spécifique pour l'acier et les métaux définissant des mesures audacieuses pour répondre aux besoins les plus urgents et garantir la viabilité à long terme du secteur, en m'appuyant sur les résultats des dialogues sur la transition propre et de la trajectoire de transition pour les métaux. Le plan d'action devrait s'attaquer aux effets négatifs de la surcapacité mondiale et des prix élevés de l'énergie. Il devrait également faire en sorte que la politique commerciale contribue davantage à la compétitivité et à la décarbonation à long terme de l'industrie.

Parallèlement, avec le ou la commissaire au transport durable et au tourisme, nous travaillerons à un plan d'action solide pour l'industrie automobile, qui connaît des transformations majeures du fait du passage aux véhicules électriques et autonomes. Le secteur est confronté à de nombreux problèmes, notamment des coûts de production élevés, des surcapacités dans les pays tiers et un recul de la demande. Nous devons redoubler d'efforts pour relever ces défis, assurer un soutien continu à la chaîne d'approvisionnement des batteries et à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble, mettre en place un cadre cohérent pour l'industrie automobile, y compris pour sa numérisation. Cela passe également par la mise à jour du cadre de réception des véhicules à moteur afin de permettre le déploiement de véhicules autonomes et d'exploiter le potentiel économique des données relatives aux véhicules.

Les PIIEC se sont avérés un catalyseur d'investissement, en permettant de mobiliser plus de 100 milliards d'EUR dans des secteurs stratégiques tels que la microélectronique, les batteries, l'hydrogène, l'informatique en nuage et la santé. Ma priorité sera de travailler avec les États membres pour recenser les technologies appropriées pour les futurs PIIEC. Depuis octobre 2023, la Commission a mis en place le forum européen conjoint au sein duquel des discussions approfondies ont lieu. Plusieurs technologies prometteuses ont retenu notre attention, notamment les matériaux avancés pour les technologies propres, l'intelligence artificielle ou les technologies de l'énergie nucléaire. Avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé d'une transition propre, juste et compétitive, je m'efforcerai d'accélérer ces travaux afin de présenter de nouvelles propositions de PIIEC et je réfléchirai à la meilleure manière d'utiliser le budget de l'Union pour soutenir les PIIEC dans le cadre du futur Fonds européen pour la compétitivité. Je collaborerai avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé d'une transition propre, juste et compétitive et les États membres afin de permettre l'annonce et l'approbation rapides de nouveaux PIIEC.

Les marchés publics constitueront un autre levier important pour créer des marchés pilotes dans le domaine des technologies propres et stratégiques. Comme indiqué plus en détail dans ma réponse à la question 14, j'ai l'intention de préparer une révision de la directive sur les marchés publics qui donnera la priorité à la résilience dans certains secteurs et technologies stratégiques.

En ce qui concerne les PFAS, pour expliciter la restriction des PFAS au titre du règlement REACH, permettez-moi de vous renvoyer à ma réponse à la question 8.

Enfin, en m'efforçant d'améliorer la compétitivité et la prospérité industrielles, je ne perdrai pas de vue des objectifs sociétaux et planétaires plus larges. Si elles sont mises en œuvre correctement, les mesures en faveur de la compétitivité peuvent être des facteurs clés de la transition climatique et de la création d'emplois de qualité.

11. Comment envisagez-vous de traiter les questions réglementaires qui touchent les entreprises, en particulier les PME, y compris lorsqu'elles exercent des activités transfrontières? Comment prévoyez-vous de faire en sorte que les PME bénéficient de la feuille de route sur l'autonomie stratégique? Quelles seront les conséquences juridiques de la création d'une nouvelle catégorie de petites entreprises à moyenne capitalisation sur la législation actuelle et future de l'Union? Quels seront les critères de définition des petites entreprises à moyenne capitalisation? S'agira-t-il d'une définition juridique contraignante distincte ou des catégories juridiques existantes (par exemple, la définition d'une PME de l'Union) seront-elles élargies à cette nouvelle catégorie? Quels sont vos projets concrets pour faire de la rapidité, de la cohérence et de la simplification des priorités politiques essentielles afin de réduire la charge administrative et de simplifier la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'octroi de permis? Comment assurerez-vous concrètement la mise en œuvre du nouveau «mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur la compétitivité et sur les PME»?

Les petites et moyennes entreprises sont les piliers de l'économie de l'Union. Pour la compétitivité à long terme de l'Union, il est nécessaire de les aider à se développer et à accroître leur productivité.

Les PME sont particulièrement affectées par la charge réglementaire, compte tenu de leurs ressources généralement limitées pour les tâches administratives. Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à créer un passeport spécifique pour les PME afin de réduire la charge administrative et les coûts en certifiant de manière simple le statut de PME d'une entreprise, ce qui libérera du temps et des ressources pour son activité. Le traitement et la gestion en seront ainsi facilités pour les pouvoirs publics.

Avec le ou la commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, nous œuvrerons à mettre au point un 28^e régime pour aider les entreprises innovantes à se développer et à bénéficier d'un ensemble de règles plus simples et harmonisées partout dans l'Union. Conformément aux orientations politiques, une dimension relative au marché unique sera intégrée au rapport sur l'état de droit, afin de traiter les problèmes qui touchent les entreprises, et en particulier les PME, qui exercent leurs activités par-delà les frontières.

Si ma désignation est confirmée, avec le ou la commissaire aux startups, à la recherche et à l'innovation, nous lancerons un acte législatif européen sur l'innovation et une stratégie européenne en faveur des start-up et des entreprises en expansion (scale-up) afin de rationaliser notre cadre réglementaire et de faciliter l'accès au capital-risque pour les start-up et les entreprises en expansion.

Les PME sont également essentielles pour parvenir à une autonomie stratégique ouverte, car elles jouent un rôle crucial dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées. Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que les PME puissent bénéficier d'un soutien et d'efforts spécifiques pour garantir la disponibilité d'intrants critiques, qui sont indispensables à leur résilience.

La rapidité, la cohérence et la simplification de la législation de l'Union ainsi qu'un accès aisé aux instruments de financement de l'Union sont indispensables pour que l'Europe retrouve son avantage concurrentiel et constitueront une priorité centrale de mon portefeuille. Par conséquent, si ma désignation est confirmée, je mettrai l'accent sur la réduction des charges, telles que les obligations en matière de publication d'informations et les coûts administratifs. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai également de manière collégiale avec d'autres membres du collège, et en particulier avec le ou la commissaire à la mise en œuvre et à la simplification, afin de soumettre l'acquis du marché unique à un test de résistance, et je présenterai des propositions visant à éliminer tout chevauchement et toute contradiction et à assurer la pleine compatibilité sur le plan numérique, tout en maintenant des normes élevées.

Comme indiqué dans ma lettre de mission, je dirigerai les travaux visant à introduire une définition d'une nouvelle catégorie de petites entreprises à moyenne capitalisation, fondée sur le nombre de salariés et les recettes financières, ce qui pourrait ensuite permettre à la Commission et aux colégislateurs d'adopter des règles spécifiques pour ces petites entreprises à moyenne capitalisation lorsque cela pourrait être nécessaire et justifié.

En outre, j'ai l'intention de tirer pleinement parti de la normalisation et de la numérisation afin que les informations soient numériques par défaut et soumises une seule fois, ce qui créera un environnement réglementaire permettant de simplifier et de rationaliser les procédures, de la publication d'informations à l'octroi de permis. Il est essentiel de faciliter le respect des règles et nous pouvons y parvenir en passant de flux d'informations fondés sur les

documents à des flux d'informations fondés sur les données. À cet égard, je m'efforcerai d'exploiter davantage les outils numériques intelligents pour la facturation électronique, le passeport numérique de produit et le portail numérique unique.

Nos politiques doivent promouvoir la compétitivité et tenir compte des besoins des PME. Enfin, le nouveau mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur la compétitivité et sur les PME, sur lequel, si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le ou la commissaire à la mise en œuvre et à la simplification, nous aidera à concevoir la future législation de manière à stimuler la compétitivité des entreprises de l'Union, y compris des PME, et à éviter des charges inutiles, tout en maintenant des normes élevées.

Premièrement, le nouveau mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur la compétitivité, qui accompagnera toutes les analyses d'impact, sera fondé sur un ensemble d'indicateurs clés, notamment la compétitivité des coûts et des prix, la compétitivité internationale, la capacité d'innovation et les répercussions sur la compétitivité des PME. Il comprendra une analyse plus approfondie des incidences d'une proposition, qui tiendra compte de la santé des secteurs les plus touchés par la concurrence internationale et les plus pertinents pour la proposition. Lorsque des problèmes de compétitivité sectorielle seront recensés, le mécanisme de contrôle prendra également en considération les mesures d'atténuation requises.

Deuxièmement, nous renforcerons encore la dimension PME de notre analyse par un nouveau mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur les PME. Avec ce nouveau mécanisme de contrôle, la Commission examinera les besoins des PME tout au long du cycle politique, en particulier aux premières étapes du processus d'élaboration des politiques. La Commission procédera également à une analyse spécifique des incidences sur les PME dans toutes ses évaluations et bilans de qualité. Cette évaluation rétrospective nous permettra de tirer des enseignements précieux pour simplifier et alléger la charge dans le cadre des futures politiques relatives aux PME.

Je considère qu'il est essentiel de tenir systématiquement compte de la dimension PME à chaque étape du processus décisionnel. À l'heure actuelle, les incidences cumulées et indirectes d'une proposition, du fait des effets de ruissellement dans la chaîne de valeur ainsi que de son influence sur la dynamique du marché, ne sont pas suffisamment prises en considération. Si ma désignation est confirmée, je me tiendrai prêt à collaborer avec le Parlement, le Conseil et d'autres parties intéressées afin de veiller à ce que les politiques en faveur des PME les soutiennent et ne leur imposent pas une charge disproportionnée.

Questions de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

12. Dans ses orientations politiques pour ce nouveau mandat et dans la lettre de mission qu'elle vous a adressée, la présidente de la Commission souligne que le marché unique est un pilier essentiel de l'Union et qu'un nouvel élan est nécessaire pour l'approfondir, en particulier dans le secteur des services, où de nombreux obstacles subsistent, afin de garantir la prospérité de l'Union. Dans le domaine de la libre circulation des services et des biens, quelles mesures, notamment législatives, prévoyez-vous d'entreprendre et comment, selon vous, la nouvelle stratégie pour le marché unique contribuerait-elle à créer ce nouvel élan, à intégrer davantage le marché unique, à réduire les obstacles injustifiés, les charges administratives et les obligations en matière de rapports tout en protégeant les consommateurs et en leur donnant des moyens d'agir, à promouvoir l'esprit d'entreprise et à rendre l'Union compétitive au niveau mondial dans les décennies à venir? Comment prévoyez-vous d'accroître la sécurité des produits et la concurrence loyale au sein du marché unique en ce qui concerne les produits en provenance de pays tiers, sachant qu'il conviendra également de traiter la question des plateformes de commerce électronique de pays tiers qui inondent l'Union de produits qui, souvent, ne respectent pas les normes de l'Union, tout en évitant les douanes?

Le marché unique est un trésor sous-exploité. Et le récent rapport présenté par Enrico Letta est clair: la création d'un marché unique véritablement intégré est essentielle pour la compétitivité européenne. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je déploierai tous les efforts possibles pour approfondir le marché unique en vue de stimuler la productivité de l'Europe, de soutenir notre prospérité et notre économie sociale de marché, de mener à bien des transitions écologique et numérique équitables et de garantir l'égalité des conditions de concurrence afin de ne laisser personne de côté.

C'est pourquoi je présenterai, d'ici juin 2025, une stratégie pour le marché unique afin de créer un nouvel élan pour un marché unique des biens et des services modernisé, fondé sur la réalité et les besoins des entreprises, des travailleurs et des citoyens. Je m'efforcerai de supprimer les obstacles réglementaires et administratifs existants et d'en prévenir de nouveaux, tout en assurant le bon fonctionnement du marché unique et en promouvant une convergence vers le haut. En outre, ma priorité sera de simplifier le cadre législatif, de faciliter le respect des règles

et d'assurer une mise en œuvre correcte dans tous les États membres. Mon travail sera guidé par quatre grandes priorités.

Premièrement, la prévention. J'examinerai la nécessité d'un acte législatif sur la prévention des obstacles au marché unique, comme je l'explique plus en détail dans ma réponse à la question 13, dans l'intention de renforcer le système de notification.

Deuxièmement, la collaboration. J'approfondirai le travail fructueux mené avec les États membres au sein du groupe de travail sur le respect des règles du marché unique et du réseau SOLVIT afin de lever les obstacles très concrets auxquels se heurtent les citoyens et les entreprises. Si nos efforts conjoints avec les États membres ont déjà abouti à des résultats tangibles, des efforts et un engagement politique supplémentaires sont nécessaires pour supprimer les dernières entraves préjudiciables à la compétitivité de nos entreprises.

Troisièmement, la numérisation. J'entends promouvoir le numérique par défaut, en accordant une attention particulière à l'interopérabilité et au principe «une fois pour toutes». Le respect des obligations en matière de publication d'informations sera facilité à mesure que nous passerons de flux d'informations fondés sur les documents à des flux d'informations fondés sur les données et à une utilisation accrue des outils numériques intelligents.

Quatrièmement, le respect des règles. Des mesures correctives visant à lever les obstacles au marché unique et à garantir la bonne mise en œuvre des règles de l'Union devraient être appliquées si nécessaire. À cet égard, je réfléchirai à la manière de déclencher plus rapidement des mesures visant à assurer l'application des dispositions lorsque les entreprises et les citoyens risquent de subir des conséquences économiques importantes en raison du non-respect des règles de l'Union par les États membres.

La mise en œuvre de nos règles communes est une responsabilité conjointe. Par conséquent, travailler en étroite collaboration avec les États membres et le Parlement européen sera pour moi une priorité absolue.

Ce sera également le cas dans les domaines des services, qui sont essentiels à notre compétitivité et à notre prospérité économiques. Ils représentent environ 70 % du PIB et des emplois de l'Union et ils sont indispensables pour les industries manufacturières de l'Union. Toutefois, le marché unique des services continue d'afficher des résultats inférieurs à son potentiel. Dans de nombreux secteurs, nous avons 27 marchés au lieu d'un seul. Cela représente une perte d'opportunités pour les entreprises, qui ont aussi moins de possibilités de se développer. C'est pourquoi, si ma désignation est confirmée, j'accorderai la priorité à la suppression des obstacles administratifs pour les prestataires de services de l'Union, en accordant une attention particulière aux régions transfrontalières.

À cet égard, je souhaite également me pencher sur la question des professions réglementées. Aujourd'hui, l'accès à de nombreuses professions et leur exercice sont soumis à des exigences réglementaires visant à préserver les consommateurs et les objectifs d'intérêt général. Sur les plus de 5 500 professions réglementées dans l'Union, nombre d'entre elles ne sont réglementées que dans quelques États membres, ce qui donne à penser qu'il existe peut-être des moyens moins contraignants de sauvegarder les intérêts publics. Lorsque les professions sont réglementées, mon objectif est d'accélérer et de simplifier la reconnaissance transfrontière des qualifications, notamment en soutenant la numérisation et l'automatisation des processus, tout en préservant les droits des travailleurs. La mobilité des professionnels qualifiés au sein du marché unique en sera ainsi renforcée et les personnes pourront rapidement accéder à un emploi ou fournir des services pour lesquels elles sont qualifiées. Pour y parvenir, je travaillerai sur l'initiative sur la transférabilité des compétences, en collaboration avec celui ou celle qui occupera le poste de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation.

Dans le marché unique, il est essentiel que les citoyens européens ne se voient offrir que des produits authentiques et sûrs. Pourtant, trop de produits ne respectant pas nos normes entrent librement sur notre marché. Je suis particulièrement conscient que les préoccupations et la fraude se sont accrues avec l'augmentation du commerce électronique et des ventes directes aux consommateurs de l'Union par l'intermédiaire de places de marché en ligne de pays tiers, dont la conformité des produits est plus difficile et coûteuse à vérifier. Pour s'attaquer à ces problématiques, plusieurs membres de la Commission doivent unir leurs efforts. Par conséquent, je travaillerai avec la personne qui occupera le poste de vice-président exécutif chargé de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique pour relever efficacement et rapidement les défis liés à la sécurité des produits et au commerce électronique.

Toute une combinaison d'outils différents devront être utilisés pour faire face à ces défis. Les autorités douanières et fiscales, en collaboration avec les autorités de surveillance du marché, joueront un rôle important. L'application du règlement sur les services numériques à l'égard des places de marché en ligne qui ne respectent pas nos règles est et restera une priorité. En outre, le règlement relatif à la sécurité générale des produits récemment adopté et le règlement relatif à la surveillance du marché prévoient également de nouvelles obligations spécifiques en matière de sécurité des produits pour les places de marché en ligne, telles que les injonctions de retrait. En collaboration avec le ou la commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, je soutiendrai les autorités nationales chargées de l'application de la législation en veillant à ce que seuls des produits sûrs soient proposés aux consommateurs de l'Union, tant en ligne que hors ligne.

Dans le même temps, nous devons assurer la mise en place d'un environnement dans lequel les petites plateformes européennes de commerce électronique sont en mesure de prospérer et de concurrencer équitablement les plateformes de commerce électronique de pays tiers. Par conséquent, nous devons créer un environnement propice sans fragmentation ni duplication des règles.

13. En ce qui concerne la lettre de mission de la présidente de la Commission, que pensez-vous du contenu et du calendrier possibles des mesures spécifiques qui y sont exposées, en particulier s'agissant de l'acte sur la prévention des obstacles au marché unique, du Fonds européen pour la compétitivité, du passeport PME, du portail numérique unique, de l'acte législatif sur l'économie circulaire et de l'évaluation du règlement de l'Union sur la normalisation? Comment comptez-vous développer concrètement la nouvelle stratégie pour le marché unique? Quel type de dialogue comptez-vous entretenir avec la commission IMCO et ses groupes de travail, dans le cadre de ses activités de contrôle, afin de la tenir informée, de manière transparente, régulière et en temps utile, de la mise en œuvre de la législation en vigueur, des initiatives à venir, y compris celles mentionnées dans la lettre de mission, et des résultats des mesures d'exécution prises par la Commission et les États membres dans le marché unique des services et des biens?

Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je veillerai à l'achèvement d'un cadre solide, simple et moderne pour le marché unique, qui donnera aux consommateurs et aux entreprises les moyens d'agir. Dans le cadre de la stratégie pour le marché unique, la Commission présentera des actions concrètes visant à promouvoir la prestation transfrontière de services et la circulation transfrontière des marchandises. Je m'attacherai à la fois à supprimer les obstacles existants et à prévenir la création de nouvelles entraves. Libérer le potentiel du marché unique et tirer parti de son ampleur relève de la responsabilité partagée des administrations européennes, nationales et régionales. Je nouerai un dialogue constructif avec le Parlement européen et le Conseil. En étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les partenaires sociaux et les représentants de l'industrie, je m'efforcerai de mettre en œuvre cette stratégie d'ici au mois de juin de l'année prochaine.

Tout en consolidant nos outils de transparence, j'ai l'intention de renforcer les évaluations préventives des nouvelles réglementations nationales susceptibles d'avoir une incidence sur le marché unique, et notamment de me pencher sur la nécessité d'un acte législatif sur la prévention des obstacles au marché unique. Il est possible de mobiliser tout le potentiel de l'action préventive en améliorant la mise en œuvre des instruments de transparence existants. À cet égard, il sera essentiel de combler les lacunes des mécanismes de notification existants, de renforcer la participation des parties prenantes et d'imposer des évaluations plus strictes de la proportionnalité pour les nouvelles initiatives réglementaires. En cas d'échec de la prévention, je n'hésiterai pas à engager des procédures d'infraction.

Comme je l'ai expliqué dans ma réponse à la question 11, l'une de mes priorités absolues sera de créer un passeport spécifique pour les PME afin de réduire la charge administrative, de libérer du temps et des ressources pour les entreprises et de faciliter le traitement et la gestion par les autorités publiques, par exemple en ce qui concerne la demande de financement, le respect de la réglementation ou les dérogations aux exigences juridiques telles que les obligations en matière de publication d'informations.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 6, en collaboration avec le ou la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, je m'emploierai à proposer un acte législatif sur l'économie circulaire afin de mettre en place un marché unique performant pour les déchets et les matières secondaires.

L'évaluation du règlement relatif à la normalisation devrait être achevée début 2025. Sur la base des éléments recueillis, j'évaluerai soigneusement si des révisions réglementaires sont nécessaires et si le système actuel est en mesure de répondre aux besoins urgents de la politique et de l'industrie de l'Union. Nous devons avancer sur les normes techniques, notamment en ce qui concerne les besoins législatifs accompagnant la transformation

écologique et numérique dans un paysage géopolitique en mutation. L'incidence de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne au cours des huit dernières années fera également partie de cette réflexion, ainsi que les besoins globaux de simplification, qui pourraient nécessiter une nouvelle approche quant à la manière dont nous travaillons avec nos parties prenantes en matière de normes, tout en préservant les importantes connaissances économiques et techniques qu'apporte notre processus participatif. La normalisation a été l'une des grandes forces de l'Europe par le passé, et mon intention est de maintenir et de développer notre position en tant qu'organisme mondial de normalisation.

Quant au portail numérique unique, il s'agit de l'une des initiatives les plus ambitieuses de l'Union en matière d'administration en ligne. Il donne accès à des informations fiables, à des procédures administratives numériques et à des services d'assistance. Il allège la charge administrative en facilitant la digitalisation et la numérisation de l'administration publique pour les citoyens et les entreprises en Europe, ou encore en fournissant un point d'accès en ligne complet lorsqu'il s'agit de travailler, d'étudier ou d'exercer une activité dans un autre pays de l'Union. Si ma désignation est confirmée, je continuerai à le renforcer et j'accorderai la priorité au déploiement complet du système technique «une fois pour toutes» en soutenant l'intégration de plus de 80 000 administrations publiques dans les États membres et en garantissant la disponibilité de l'ensemble des procédures administratives relevant de son champ d'application.

Je m'engage — avec plaisir — à établir et à maintenir un canal de communication direct avec vous et vos groupes de travail, dans le plein respect de l'Accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne et à toutes les étapes du processus décisionnel. Conformément à ce que j'ai souligné dans ma réponse à la question 2, mes services et mon équipe se tiendront également à votre disposition pour tout échange d'informations tout au long de mon mandat. J'inviterai les rapporteurs, rapporteurs fictifs et responsables de dossiers à des séances de travail pour aborder certains points et reprendre des idées directement suggérées par leurs travaux parlementaires et leurs électeurs.

14. Comment envisagez-vous de mener à bien la mission qui vous a été assignée de réviser les directives sur les marchés publics afin d'exploiter le potentiel des marchés publics au profit du marché unique de l'Union, de ses citoyens et de ses entreprises, dont les PME, dans le but de renforcer la compétitivité, y compris la compétitivité numérique de l'Union, et de garantir une concurrence loyale et la sécurité d'approvisionnement pour certains produits, technologies et services essentiels? Quels sont les secteurs et les technologies dont vous estimez qu'ils sont stratégiques et qu'ils nécessitent, à ce titre, une intervention au moyen de marchés publics, et quelles solutions devraient être appliquées, compte tenu de la nécessité de préserver l'égalité de concurrence et l'égalité des chances pour les entreprises de l'Union dans l'ensemble du marché unique? Quand estimez-vous que la révision du cadre régissant les marchés publics aura lieu et prévoyez-vous de lui donner corps au moyen de règlements plutôt que de directives?

Je pense que les marchés publics ont un rôle crucial à jouer dans la création de marchés pilotes, concernant notamment la demande de produits innovants, durables et résilients. L'acquis actuel comprend pas moins de six directives et dispositions couvrant des dizaines d'actes législatifs sectoriels. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je réviserai les directives actuelles de l'Union sur les marchés publics, comme indiqué dans ma lettre de mission et annoncé par la présidente élue, M^{me} von der Leyen, dans ses orientations politiques.

La révision du cadre législatif visera à libérer davantage l'énorme potentiel des marchés publics pour façonner l'économie européenne, créer des marchés pilotes et stimuler la croissance et la résilience des entreprises européennes, créant ainsi des emplois de qualité. J'ai l'intention de proposer une modernisation des règles pour aborder trois grands domaines: 1) le rôle stratégique des marchés publics au moyen d'exigences qualitatives, notamment en ce qui concerne la durabilité, l'aspect social, la résilience et la cybersécurité; 2) la valeur ajoutée européenne des marchés publics pour nos citoyens grâce à la sécurité de l'approvisionnement en technologies, produits et services stratégiques, y compris en cas d'urgence; et 3) la simplification des mécanismes actuels, en particulier en ce qui concerne les start-up et les sociétés innovatrices de l'Union, mais aussi les autorités locales.

La révision des directives sur les marchés publics est également l'occasion de repenser ces marchés en tenant compte des technologies numériques. Non seulement en ce qui concerne la manière dont nous utilisons ces technologies afin de simplifier et d'accélérer les processus, mais aussi la façon dont nous pouvons accélérer l'adoption de produits et de technologies de nature innovante. Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer l'attention sur l'espace de données sur les marchés publics qui, depuis septembre de cette année, donne aux acheteurs publics et aux entreprises les moyens d'améliorer la prise de décision en tirant parti de l'analyse avancée des données et des outils numériques.

Pour pouvoir procéder à une telle révision conformément aux principes du «Mieux légiférer» ainsi qu'aux principes de subsidiarité et de proportionnalité, deux grandes étapes devront être franchies. Premièrement, l'évaluation du cadre actuel. Si ma désignation est confirmée, je m'engage à procéder à une évaluation approfondie des directives actuelles sur les marchés publics, conformément aux demandes du Conseil et de la Cour des comptes européenne. Une consultation publique approfondie nous permettra de recenser les aspects, les avantages et les défis contradictoires du cadre actuel qui alimenteront notre réflexion sur les domaines susceptibles d'être améliorés et simplifiés. Deuxièmement, une analyse d'impact portera sur toute charge, financière ou administrative, pesant sur les citoyens, les entreprises ou les acheteurs publics.

Au cours de cette phase préliminaire, j'aimerais également entendre en priorité votre point de vue et consulter les autorités locales, qui sont les premiers utilisateurs des marchés publics, afin d'alimenter notre proposition.

Pour déterminer et hiérarchiser les technologies et les secteurs stratégiques, conformément à la déclaration de la présidente élue selon laquelle l'avenir de notre prospérité doit s'écrire en Europe, nous tiendrons compte d'un certain nombre de facteurs: les secteurs et technologies recensés dans la législation sectorielle existante, par exemple le règlement pour une industrie «zéro net» et le règlement sur l'écoconception pour des produits durables, ainsi que les initiatives à venir telles que le pacte pour une industrie propre et l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, mais aussi des critères tels que la résilience des chaînes d'approvisionnement, la sécurité physique et la cybersécurité des infrastructures critiques, la sécurité des technologies et les fuites de technologies, les dépendances économiques ou la coercition économique, ou encore le taux de participation des opérateurs économiques de pays tiers dans un secteur donné. Il s'agit d'un élément important de la réflexion sur la révision du cadre des marchés publics, et nous y accorderons une attention particulière.

Les nouvelles règles seront conçues de manière à garantir une valeur ajoutée européenne pour nos citoyens, la sécurité de l'approvisionnement pour un certain nombre de technologies, de produits et de services stratégiques ainsi que des conditions propices pour que les entreprises de l'Union investissent dans la décarbonation et créent des emplois de qualité. Il importe en particulier que les acheteurs publics veillent à ce que les soumissionnaires de pays tiers respectent nos normes environnementales, climatiques et sociales, quel que soit le régime juridique applicable dans leur pays. Il demeure tout aussi important de plaider en faveur d'un accès réciproque de nos entreprises aux marchés publics dans les pays tiers.

Nous évaluerons l'incidence des différents outils possibles pour relever ces défis et nous continuerons à mettre en œuvre les outils récemment adoptés, ainsi qu'à collaborer avec les acheteurs publics et les parties prenantes en vue de trouver d'autres solutions pratiques et faciles à appliquer. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir un délai approprié. Mais je peux vous assurer que ce travail aura la plus haute priorité, afin que nous puissions progresser le plus rapidement possible sans compromettre la qualité.

Dans le cadre des options stratégiques recensées dans l'analyse d'impact, nous examinerons si une intervention réglementaire sous la forme d'une ou de plusieurs directives, d'un règlement ou d'autres mesures ciblées constitue le meilleur moyen d'atteindre les objectifs combinés.

Enfin, au-delà de l'effort législatif, si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je continuerai à promouvoir l'utilisation d'orientations, de soutien au renforcement des capacités et de séances de formation sur mesure à l'intention des acheteurs publics et des entités de l'économie sociale dans les États membres de l'Union.

Question de la commission du commerce international

15. Dans un climat d'incertitude accrue à l'échelle mondiale et face au besoin croissant de consolider le programme de l'Union en matière de sécurité économique et de renforcer notre compétitivité, comment comptez-vous faire en sorte que la sécurité économique, le commerce, l'investissement et les politiques industrielles s'inscrivent dans le cadre d'une approche cohérente qui favorise l'autonomie stratégique ouverte et la résilience de l'Union? Comment comptez-vous assurer la conception et la mise en œuvre du programme en matière de sécurité économique et dans quel délai? Sur la base des échanges intervenus précédemment entre le Parlement et la Commission sur le règlement d'exécution (UE) 2023/1441, donnerez-vous l'assurance que, lors de la présentation du premier rapport sur la mise en œuvre du règlement sur les subventions étrangères, d'ici au 13 juillet 2026, une proposition législative visant à modifier ce règlement sera également présentée? Compte tenu de la charge de dossiers nettement plus élevée que prévu liée aux offres notifiées dans le cadre des procédures de passation de marchés publics, augmenterez-vous de manière substantielle les effectifs chargés de la mise en œuvre

du règlement sur les subventions étrangères au sein de la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME?

Je crois fermement à la nécessité d'une approche cohérente qui fasse bon usage de nos politiques en matière de sécurité économique, de commerce, d'investissement et d'industrie pour défendre les intérêts stratégiques de l'Union. Nous devons donner à nos entreprises l'espace et l'environnement propice dont elles ont besoin pour innover et se développer, protéger le marché unique contre la concurrence déloyale, veiller à un accès équitable aux matières premières, ouvrir les marchés des pays tiers afin de créer de nouvelles possibilités, et garantir les intrants dont nous avons besoin à partir de sources diverses et à des coûts compétitifs. La compétitivité de notre industrie européenne nécessite en effet une approche globale, assortie d'une chaîne d'approvisionnement sûre, de conditions de concurrence équitables et de perspectives économiques dans le monde entier.

De nombreuses initiatives ont été prises au cours du mandat précédent pour protéger et soutenir nos entreprises et nos infrastructures immédiatement après des chocs extérieurs, pour créer les conditions structurelles de leur compétitivité et de la résilience de nos chaînes d'approvisionnement et pour aligner notre politique sur nos valeurs et nos objectifs climatiques. Ces questions sous-tendent notre stratégie industrielle, notre stratégie commerciale et notre stratégie de sécurité économique, qui sont étroitement liées et doivent être mises en œuvre de manière cohérente. Je suis favorable à une plus grande fermeté dans la protection du marché unique contre les pratiques commerciales déloyales, contre les distorsions provoquées par des politiques non fondées sur le marché et contre les fuites de technologies.

La cohérence et la coordination entre ces axes de travail seront avant tout assurées au niveau du collège, en particulier avec le ou la commissaire au commerce et à la sécurité économique, compte tenu des objectifs clairs que nous avons fixés, à savoir la compétitivité, la sécurité et la durabilité. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je collaborerai avec mes homologues afin de veiller à ce que les aspects tant intérieurs qu'extérieurs soient pleinement envisagés et pris en compte lors de l'élaboration de nos politiques industrielles, commerciales et de sécurité économique. Ces aspects sont en effet indissociables. Nous devons veiller à continuer de bénéficier d'un commerce international ouvert et fondé sur des règles, tout en limitant le risque d'instrumentalisation des dépendances excessives. Nous disposons d'outils puissants à cet égard, que nous devrions utiliser, tels que l'établissement de conditions de concurrence équitables en ce qui concerne les subventions étrangères.

Notre politique de sécurité économique, deux ans après l'adoption de la stratégie, doit être davantage mise en œuvre et développée dans tous les domaines, afin de faire en sorte que toutes les politiques pertinentes — industrielles, numériques, de recherche et d'innovation et autres — soient mobilisées de manière cohérente et se renforcent mutuellement. La stratégie, axée sur les piliers «promotion», «protection» et «partenariats», doit désormais être mise en œuvre efficacement sur la base d'évaluations des risques.

Si ma désignation est confirmée, nous collaborerons avec le ou la commissaire au commerce et à la sécurité économique pour approfondir notre compréhension des risques auxquels nous sommes confrontés, grâce à des évaluations coordonnées des risques, à l'élaboration de mesures ciblées et proportionnées d'atténuation des risques, au déploiement d'outils de sécurité économique dont nous avons besoin pour faire face aux risques auxquels nous sommes confrontés et à l'achèvement des processus en cours visant à renforcer nos outils, par exemple en ce qui concerne le filtrage des IDE et les investissements sortants. Nous évaluerons si de nouveaux outils sont nécessaires. Nous contribuerons également à faire progresser les initiatives lancées au cours du mandat précédent, par exemple en mettant davantage l'accent sur le suivi des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, en anticipant les perturbations et en mettant l'accent sur les dépendances stratégiques existantes et potentielles. Un calendrier et un champ d'application appropriés devraient être établis avec les États membres pour la réalisation d'évaluations supplémentaires des risques liés aux technologies critiques. Enfin, je collaborerai avec le ou la commissaire au commerce et à la sécurité économique pour continuer à travailler de concert avec des pays partageant les mêmes valeurs, notamment le G7, dans le but de renforcer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement en élaborant des normes de sécurité économique. Outre les accords de libre-échange, nous développerons des partenariats de commerce et d'investissement propres dotés d'une forte dimension commerciale pour les possibilités d'investissement visant à sécuriser et à diversifier l'approvisionnement en matières premières critiques, en énergie verte et en technologies propres.

En ce qui concerne le règlement relatif aux subventions étrangères, il a déjà fait la preuve de son efficacité et nous en tirerons pleinement avantage. Parallèlement, si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je procéderai à une évaluation approfondie de la mise en œuvre du règlement relatif aux subventions étrangères. Lors de l'examen de mise en œuvre et de mise en pratique du règlement, nous étudierons notamment le caractère

approprié du niveau des seuils de notification. Cette évaluation donnera lieu à un rapport qui sera présenté au Parlement et au Conseil. Sur la base de cette évaluation, si cela est nécessaire pour garantir des conditions de concurrence équitables pour l'ensemble des entreprises sur le marché intérieur, la Commission envisagera une éventuelle proposition législative à cette fin.

Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé d'une transition propre, juste et compétitive, afin de concrétiser nos ambitions en faveur de conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises opérant sur le marché unique.

Question de la commission des budgets

16. Dans ses orientations politiques, la présidente élue appelle à la création d'un Fonds européen pour la compétitivité qui investira dans des technologies stratégiques (de l'IA à l'espace en passant par les technologies propres et les biotechnologies) et dans des projets importants d'intérêt commun (PIIEC), en plus de mobiliser des investissements privés et de réduire les risques qui y sont liés pour la poursuite de nos objectifs communs.

Le champ d'application d'un tel fonds couvrira un large éventail de priorités d'action existantes.

Pouvez-vous nous dire la raison d'être de cette approche et préciser la manière dont vous envisagez sa mise en œuvre ainsi que la façon dont elle stimulera les transitions écologique et numérique, en particulier en détaillant les politiques et les programmes existants qui s'inscriraient dans ce fonds, le degré d'harmonisation auquel ces programmes seront soumis, l'équilibre entre les formes d'aide remboursable et non remboursable que le fonds apportera et les garanties mises en place pour faire en sorte que le Parlement soit associé sur un pied d'égalité avec le Conseil au processus décisionnel, à la mise en œuvre des programmes et au suivi de la mise en œuvre du Fonds?

L'Europe a toujours été un continent connu pour sa puissance d'innovation et pour son industrie prospère, capable d'exceller sur les marchés mondiaux. Mais notre force est mise à rude épreuve. Les entreprises européennes opèrent aujourd'hui dans un monde troublé, caractérisé par une concurrence plus déloyale, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de compétences et de main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'accès au capital dont elles ont besoin. Nous nous trouvons à un moment charnière pour l'industrie et la recherche européennes. Notre leadership technologique, notre capacité à relever les défis industriels, à accélérer les transitions et à saisir des opportunités nouvelles sont en jeu.

Dans ce contexte, si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, mon objectif sera de créer des conditions propices aux investissements nécessaires pour stimuler le potentiel d'innovation et réussir la double transition. Comme indiqué dans les orientations politiques de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, et conformément à notre ambition de devenir une commission d'investissement, le Fonds européen pour la compétitivité constituera notre capacité d'investissement dans les technologies stratégiques, en synergie avec d'autres outils et politiques.

La compétitivité de l'Europe — et sa position dans la course à une bioéconomie propre et numérique — dépendra de son aptitude à lancer une nouvelle ère d'invention et d'ingéniosité. Pour ce faire, il nous faut placer la recherche, l'innovation, la science et la technologie au centre de notre économie. Pour atteindre cet objectif, nos outils doivent être adaptés à leur finalité.

Aujourd'hui, les dépenses de l'Union, y compris dans le domaine de la compétitivité, sont réparties sur un trop grand nombre de programmes, dont une bonne partie finance les mêmes choses, mais en posant des exigences différentes, ce qui rend difficile la combinaison effective de leurs financements.

Je suis fermement convaincu qu'il est nécessaire de mieux concentrer les dépenses de l'Union sur nos priorités. Si ma désignation est confirmée, le développement du futur Fonds européen pour la compétitivité sera l'une de mes principales priorités, de même que ma collaboration étroite avec d'autres membres du collège, notamment le ou la commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique et la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé d'une transition propre, juste et compétitive. La conception du futur Fonds européen pour la compétitivité nous attend. Ces principes clés nous guideront:

1. Vision stratégique. Le Fonds européen pour la compétitivité investira dans les biens publics européens. Les technologies stratégiques seront essentielles — de l'intelligence artificielle à l'espace, aux technologies propres et aux biotechnologies — pour veiller à ce qu'elles soient développées et fabriquées en Europe. C'est en Europe que doit s'écrire l'avenir de l'industrie des technologies propres et de pointe. Le Fonds pour la compétitivité devrait soutenir la recherche, l'innovation, les

start-up, les entreprises en expansion ainsi que les projets importants d'intérêt européen commun. La recherche et l'innovation doivent être alignées sur notre politique industrielle. Et nous devons investir de manière stratégique pour maximiser notre impact.

2. Flexibilité. Le Fonds européen pour la compétitivité investira là où l'action de l'Union est la plus nécessaire et avec la boîte à outils la plus efficace et la plus souple qui soit. En outre, le Fonds devrait nous permettre d'utiliser la puissance de notre budget pour mobiliser des investissements privés et en réduire les risques, à l'appui de nos objectifs communs.
3. Simplicité et rapidité. Bénéficiaire de fonds de l'Union devrait être facile et rapide pour les demandeurs potentiels. Les règles et procédures d'accès aux fonds de l'Union doivent être considérablement simplifiées. Nous avons besoin de moins de programmes. L'accès à l'information, la rapidité des processus et l'amélioration continue fondées sur le retour d'information des parties prenantes sont essentiels pour mieux soutenir notre communauté industrielle et scientifique au niveau opérationnel.

Nous devons traduire l'innovation européenne en marchés et faciliter son expansion en Europe. Le Fonds pour la compétitivité sera notre outil pour y parvenir. Il devrait accompagner les entreprises européennes tout au long du parcours d'investissement: de l'idée à la commercialisation, de la recherche à la production, du laboratoire à la fabrication. Ainsi, nos entreprises disposeront du soutien nécessaire pour se développer et prospérer au sein du marché unique et à l'échelle mondiale.

Le Fonds fera également partie de nos moyens de financement de la géopolitique contemporaine, en renforçant nos chaînes de valeur et en luttant contre nos dépendances.

La Commission mettra au point un nouvel outil de coordination de la compétitivité, qui fonctionnera conjointement avec ce nouveau Fonds. Cet outil traduira les objectifs en matière de compétitivité à l'échelle de l'Union en politiques nationales coordonnées, assurant un financement public et privé pour chaque priorité stratégique.

En tant qu'ancien député européen, je sais que le Parlement est un fervent défenseur d'un budget européen ambitieux au service de nos priorités politiques. Je coopérerai donc avec le Parlement pour développer et mettre en œuvre le Fonds européen pour la compétitivité, dans un esprit d'ouverture, de transparence, de confiance mutuelle et de dialogue constant, avec un échange régulier d'informations. Vous pouvez compter sur mon engagement pour garantir la participation du Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil, en tant que colégislateurs et autorité budgétaire.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

17. En tant que vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, il vous incombera de mener à bien la révision de la directive sur les marchés publics. Ladite directive peut jouer un rôle central dans la promotion de normes de travail élevées. Les partenaires sociaux au niveau de l'Union sont très clairs quant à la nécessité de protéger davantage les travailleurs européens au travers de cette directive.

Comment comptez-vous faire en sorte que les aspects sociaux de la législation de l'Union en matière de marchés publics soient renforcés, notamment en ce qui concerne les critères d'attribution sociaux dans les marchés publics, en vue de limiter les chaînes de sous-traitance et de réglementer le rôle des intermédiaires du marché du travail; de garantir le respect des droits des travailleurs et l'application des conventions collectives; d'améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et les travailleurs ayant besoin d'aide; de veiller à ce que les prestataires de services sociaux à but non lucratif/issus de l'économie sociale ne soient pas exclus des marchés publics?

En tant qu'Européen, je suis fier de nos normes de travail élevées et je suis déterminée à les renforcer davantage encore. Ces normes sont essentielles pour promouvoir une concurrence saine et éviter un nivellement par le bas de la qualité des emplois que nous créons. Je suis fermement convaincu que les marchés publics de l'Union ont un rôle important à jouer dans la promotion de ces normes.

Aujourd'hui déjà, les directives de 2014 sur les marchés publics prévoient que les obligations en matière de droit social et de droit du travail doivent être respectées dans l'exécution des marchés publics, y compris ceux fondés sur des conventions collectives. Les directives offrent également aux acheteurs publics des outils de procédure leur permettant d'assurer ce respect tout au long de la procédure de passation de marchés. En outre, les règles permettent aux acheteurs publics de créer des opportunités pour les organisations à but non lucratif et les entreprises de

l'économie sociale, et aux employeurs d'intégrer les travailleurs défavorisés ou les personnes handicapées dans leur personnel.

Mais il est possible de faire plus: la révision des directives sur les marchés publics, comme expliqué dans la réponse à la question 14, est une occasion précieuse d'évaluer en profondeur le cadre législatif, nous permettant ainsi de recenser d'autres mesures possibles pour promouvoir le recours aux clauses sociales, renforcer la responsabilité sociale et la durabilité dans les marchés publics. Les autorités locales, qui sont les principaux utilisateurs des marchés publics et, dans le même temps, les meilleurs experts en matière d'emploi local, ainsi que les partenaires sociaux, ont un rôle important à jouer dans ce processus. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, je veillerai à ce qu'elles soient dûment associées au processus afin d'alimenter leur contribution à la révision.

En outre, si ma désignation est confirmée, je continuerai à promouvoir l'utilisation d'orientations, de soutien au renforcement des capacités et de séances de formation sur mesure à l'intention des acheteurs publics et des entités de l'économie sociale dans les États membres. Je soutiendrai les efforts actuellement déployés par la Commission pour examiner sa propre utilisation des clauses sociales.

Par ailleurs, j'ai la ferme conviction que d'autres objectifs tels que la simplification et la résilience auront également une incidence sociale positive: la résilience soutiendra l'emploi européen et la simplification améliorera l'accès des PME et des entreprises de l'économie sociale, ce qui aura une nouvelle fois une incidence sur l'emploi local. De fait, la complexité de nos règles entrave souvent la participation des petites entités aux marchés publics. Grâce à la simplification et au renforcement des capacités, je veux que ces entités soient en mesure d'exploiter le potentiel que les marchés publics peuvent leur offrir.

Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, au cours de la préparation de la révision, je travaillerai en étroite collaboration avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation, afin de réfléchir à la manière d'améliorer les règles, de promouvoir le dialogue social et des normes de travail élevées, d'améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et de contribuer à l'économie sociale et à une société plus inclusive.

Une coordination étroite sera nécessaire, car je pense que la révision des directives sur les marchés publics ne peut produire les effets souhaités que si elle s'accompagne des actions pertinentes prévues dans la future feuille de route pour des emplois de qualité et dans le nouveau pacte pour le dialogue social européen.

Question de la commission des affaires juridiques

18. Propriété intellectuelle sans droit d'auteur

Dans votre lettre de mission, l'un des domaines d'action qui vous est attribué consiste à faire en sorte que «notre politique en matière de propriété intellectuelle continue de récompenser l'innovation et la créativité» et de «renforce[r] l'application des règles actuelles».

Le plan d'action de la Commission de 2020 en faveur de la propriété intellectuelle visait à permettre au secteur européen de la création et de l'innovation de rester un leader mondial et à accélérer les transitions écologique et numérique de l'Europe. Il a notamment conduit au renforcement de la protection de la propriété intellectuelle grâce à l'adoption du règlement relatif à la protection des indications géographiques (IG) concernant les produits artisanaux et industriels, ainsi qu'à la révision, en vue de l'adapter à l'ère numérique, de la législation sur les dessins et modèles, qui avait été élaborée vingt ans auparavant. Le train de mesures sur les brevets — pour lequel le Parlement européen a adopté sa position en première lecture et qui sera négocié au cours de cette législature — vise à proposer de nouvelles règles pour aider les entreprises, en particulier les PME, à tirer le meilleur parti de leurs inventions et créations, et soutient la compétitivité et la souveraineté technologique de l'Union, notamment en veillant à ce que des produits essentiels brevetés puissent être mis à disposition en temps de crise. Un des dossiers relatifs aux brevets semble connaître des difficultés particulières au Conseil (celui sur les BEN), malgré les tendances récentes qui indiquent que l'Union perd des parts de marché par rapport aux acteurs économiques d'Asie et des États-Unis. Le plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle a également conduit à l'adoption de la boîte à outils européenne de lutte contre la contrefaçon, qui «vise à favoriser la collaboration entre les titulaires de droits, les prestataires de services et les autorités chargées de faire appliquer la législation, tout en encourageant les meilleures pratiques et l'utilisation d'outils et de technologies modernes». La propriété intellectuelle est un moteur essentiel de la croissance économique, étant donné que les actifs incorporels jouent un rôle de plus en plus important dans la course mondiale à l'innovation. Néanmoins, comme le souligne le rapport Draghi, il semble que les entreprises de l'Union, en particulier les PME, se sentent découragées lorsqu'il s'agit

de protéger leurs actifs de propriété intellectuelle, notamment en raison de la complexité, du coût et de la longueur des procédures requises lors du dépôt des demandes de droits de propriété intellectuelle. Cette situation empêcherait les entreprises de faire face à la concurrence mondiale et de tirer parti du marché unique. Par ailleurs, l'évolution des technologies de l'IA ou l'utilisation contraire à l'éthique de certaines technologies, telles que l'utilisation d'interfaces truquées, peut poser au cadre qui régit la propriété intellectuelle de nouvelles difficultés qui n'ont toujours pas été traitées et peuvent avoir des répercussions sur l'innovation, la créativité et la compétitivité de l'Union: citons en particulier l'IA générative et ses liens avec les brevets, mais aussi les marques commerciales, les secrets d'affaires ainsi que la question du respect de la propriété intellectuelle. En outre, la Commission procède actuellement à un réexamen périodique de la législation de l'Union sur les marques. En ce qui concerne les secrets d'affaires, en particulier pour les PME, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser davantage à cette question et lutter contre le vol de secrets d'affaires dans le contexte de l'innovation technologique au niveau mondial.

Compte tenu de ces défis, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir la bonne application de toutes les règles actuelles en matière de propriété intellectuelle, et comptez-vous proposer de nouvelles initiatives, par exemple dans le domaine des secrets d'affaires ou des marques, afin de faire en sorte que le cadre de l'Union reste adapté à sa finalité, à savoir récompenser l'innovation et la créativité à l'ère numérique et soutenir la croissance et la compétitivité à long terme de l'Union, tout en intensifiant les efforts destinés à faciliter les négociations sur les propositions reportées de la législature précédente?

Les actifs incorporels représentent une part importante des actifs des entreprises et constituent l'une des incitations les plus fortes à investir dans une entreprise. Par exemple, les start-up qui ont recours à des brevets et des marques commerciales sont 10 fois plus susceptibles d'obtenir des financements en capital-risque. Par conséquent, la propriété intellectuelle (PI) est un élément essentiel de la compétitivité.

Pourtant, le corpus réglementaire de l'Union en matière de brevets reste fragmenté. Si ma désignation en tant que vice-président exécutif est confirmée, mon premier objectif sera de remédier à cette fragmentation en encourageant une adoption plus large du système de brevet unitaire, au-delà des 18 États membres actuels, afin de réduire les coûts, d'accroître la sécurité juridique et de bénéficier de la compétence uniforme de la juridiction unifiée du brevet, en comptant sur l'Office européen des brevets pour continuer à délivrer des brevets unitaires.

Dans cette optique, je m'efforcerai de mettre en œuvre le train de mesures sur les brevets, en m'appuyant sur le soutien du Parlement européen à ses trois piliers, dont deux confèreront de nouvelles responsabilités à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres pour finaliser ces réformes, qui sont destinées à relever les défis les plus pressants pour l'acquis de l'Union en matière de brevets et qui visent à s'appuyer sur le système de brevet unitaire et à le renforcer.

Les propositions de règlements relatifs aux certificats complémentaires de protection cherchent à alléger la charge administrative et à garantir la cohérence des industries pharmaceutique et agrochimique, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, et à consolider le système de brevet unitaire. La proposition de règlement relatif à l'octroi de licences obligatoires, qui atteint la phase de trilogue, répondra au besoin de l'Union en outils de PI efficaces pour réagir aux crises ayant une incidence sur les chaînes de valeur dans l'ensemble du marché unique. L'établissement d'un cadre fiable et transparent pour l'octroi de licences de brevets essentiels à une norme (BEN) permettra de veiller à ce que l'Union soit une destination d'investissement plus attrayante pour les donneurs et les preneurs de licence. À cet égard, je contribuerai activement aux travaux des colégislateurs, en remédiant aux frictions en matière d'octroi de licences sur les marchés critiques pour la compétitivité de l'Union, compte tenu notamment de l'avènement de l'internet des objets et du changement dans l'équilibre mondial de la propriété des BEN. Enfin, la directive de l'Union sur les biotechnologies, établie il y a plus de vingt ans, a défini les principes fondamentaux pour le brevetage des inventions biotechnologiques. En fonction des évolutions du marché des biotechnologies, nous devons veiller à ce que la protection de la PI contribue de manière optimale à promouvoir le secteur des biotechnologies de l'Union et qu'elle soit considérée comme l'un des éléments à prendre en compte dans l'élaboration du futur règlement de l'UE sur les biotechnologies.

Deuxièmement, si ma désignation est confirmée, je serai déterminé à poursuivre la modernisation du cadre de la PI afin de l'adapter aux réalités émergentes du marché, telles que l'intelligence artificielle (IA), et aux défis potentiels qu'elles peuvent susciter, tout en donnant la priorité à la prospérité de nos citoyens et aux objectifs industriels de l'Union. Notre acquis en matière de droit des marques et des dessins et modèles a récemment été modernisé en vue de les adapter à l'ère numérique, tout en allégeant la charge administrative, et les nouvelles règles relatives aux indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels ont mis à contribution la valeur sous-exploitée créée par nos artisans. En valorisant les savoir-faire traditionnels, nous mettrons la PI à profit pour reconnaître le travail de leur vie et protéger des emplois bien rémunérés, y compris dans les régions moins

industrialisées. Si l'IA peut poser des problèmes par rapport aux concepts fondamentaux du droit de la propriété intellectuelle, tels que la qualité d'inventeur, la brevetabilité, les droits d'auteur et la distribution de la rente économique, je pense que nous devrions trouver un équilibre entre la promotion et la facilitation de l'innovation, tout en garantissant la protection des titulaires de droits. Pour l'avenir, nous devons veiller à ce que le système de PI de l'Union permette l'adoption et le déploiement de l'IA et de solutions fondées sur l'IA, tout en nous assurant que des garanties appropriées existent pour prévenir leur utilisation abusive. Cela est particulièrement vrai pour la protection des brevets et des secrets d'affaires à l'ère des mégadonnées industrielles.

Troisièmement, la législation en matière de propriété intellectuelle ne peut stimuler l'investissement et la compétitivité que si elle est mise en œuvre de manière efficace. Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que les créateurs et les inventeurs au sein de l'Union bénéficient d'un juste retour sur leurs créations et innovations, à ce que les actifs incorporels des PME soient protégés et à ce que leur accès au financement soit facilité. Nous devons alléger la charge qui pèse sur les PME pour appliquer et faire respecter leurs droits de PI, étant donné que la PI peut considérablement tirer parti de leur capacité d'obtenir des liquidités et de mettre leurs innovations sur le marché. Les PME sont plus susceptibles de faire faillite en raison de violations de la PI que les grandes entreprises. J'étudierai la possibilité de proposer un mécanisme solide et sur mesure de soutien à la PI, par exemple à partir du Fonds pour les PME. En 2019, les produits de contrefaçon représentaient près de 6 % de l'ensemble des importations de l'Union (soit une valeur de 119 milliards d'EUR), ce qui a entraîné, la perte de 670 000 emplois et de 15 milliards d'EUR de recettes fiscales. C'est pourquoi l'application de la législation est un élément essentiel pour la Commission. À cette fin, je m'efforcerai de mettre en œuvre la recommandation de la Commission sur la lutte contre la contrefaçon, qui comprend des mesures et des outils pour lutter contre la contrefaçon et renforcer le respect des droits de PI. L'un de ces outils est la boîte à outils de prévention des vols en ligne, récemment publiée, afin de mieux préparer les PME aux défis posés par le vol en ligne de secrets d'affaires et d'atténuer les conséquences négatives des cyberattaques.

Enfin, la protection et l'exploitation des actifs incorporels nécessitent une stratégie internationale cohérente en matière de PI. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de défendre de manière proactive les intérêts de l'Union dans les enceintes internationales de la propriété intellectuelle, telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.